

RAPPORT SUR LES INCIDENCES
ENVIRONNEMENTALES DU PROJET DE CONTRAT
DE QUARTIER DURABLE
ETANGS-NOIRS

Commune de Molenbeek-Saint-Jean



Le présent rapport de phase 1 se compose des parties suivantes :

1. Définition de critères pour l'évaluation des incidences environnementales et de leur suivi

Pour chaque thématique définie dans le cahier des charges un certain nombre de critères, quantitatifs ou plus qualitatifs, ont été définis. Ils se basent sur les données disponibles, les normes et seuils présents dans les plans et programmes et, en l'absence de données fines à l'échelle du périmètre, sur une analyse plus qualitative.

Ces critères serviront dans toutes les étapes du RIE et seront ensuite repris pour le suivi, assurant ainsi une grande cohérence au RIE et à la mise en œuvre du programme.

Ces critères sont explicités dans le Document 1 sous forme de « fiches ».

2. Diagnostic partagé du CQD et du RIE

Le diagnostic réalisé par le bureau d'études (PTA) sert de base de travail pour la définition de la situation environnementale de départ.

Ce diagnostic est disponible dans le dossier du CQD.

3. Définition de « l'alternative 0 »

L'alternative 0 est la situation au fil de l'eau, à savoir ce qu'il devrait se passer en l'absence du contrat de quartier durable.

Pour cela sont prises en compte les données suivantes :

- Les plans internationaux, nationaux et régionaux en vigueur (SDD de l'UE, Directive Natura 2000, Plan Fédéral de développement durable, ...)
- La programmation et les documents sectoriels à l'échelle régionale (RRU, Plan Nature, Good Move...)
- Les plans et règlements locaux des communes correspondants à chaque CQD (Agenda 21, PPAS, schémas directeurs, ...)
- Les évolutions tendanciennes de la population qui pourraient impacter le quartier au sens large
- Les projets existants sur le territoire, en cours ou déjà programmés

Cette analyse se retrouve dans le document 3.

4. Réalisation du bilan de référence

Les données issues du diagnostic et de l'alternative 0 sont alors compilées dans un tableau synthétique qui prend la forme suivante :

Thématique	Critères	Résumé du diagnostic et de l'alternative 0	Évaluation du Diag	Alternative 0	Bilan de référence	Enjeux majeurs et opportunités du bilan de référence
Thème 1	Critère 1			=		
	Critère 2			-		
	Critère 3			-		
	Critère 4			+		
Thème 2	Critère 1			+		
	Critère 2					
	Critère 3			=		

- Les deux premières colonnes reprennent les thématiques et les critères,
- La 3^{ème} colonne reprend les grandes lignes du diagnostic et de l'alternative 0 appliquées à chacun de ces critères,
- La colonne « évaluation » permet de noter chaque critère au regard du diagnostic selon le barème suivant :

	Evaluation négative du critère
	Point de vigilance
	Evaluation positive du critère
	Evaluation neutre du critère
	Absence de données suffisante pour évaluer le critère / évaluation non pertinente

- La colonne « alternative 0 » met en évidence graphiquement les évolutions probables ou attendues au fil de l'eau pour chaque critère. La forme retenue pour cette évaluation est la suivante :

+	Amélioration du critère
=	Statut quo
-	Détérioration du critère

- La colonne « bilan de référence » met en évidence la somme des deux évaluations précédentes. Si « l'alternative 0 » présente une amélioration d'un critère noté en rouge, celui-ci peut apparaître en rouge (si les améliorations sont minimales), en orange (s'il reste des points de vigilance) ou en vert (si la situation est clairement améliorée). A l'inverse si l'alternative 0 empire la situation celui-ci pourra être noté en rouge. Ce bilan de référence est la « note » de départ de toute l'analyse des incidences environnementales qui viendront en phase 2.
- La dernière colonne reprend les grands enjeux du bilan de référence ainsi que les opportunités qui s'en dégagent. Il met en valeur ce qui doit être préservé ou amélioré sur le territoire par critère.

Table des matières

DOCUMENT 1 : LES FICHES INDICATEURS	6
DOCUMENT 2 : DIAGNOSTIC DU CQD (CF. DOCUMENT PTA)	19
DOCUMENT 3 : DÉFINITION DE L'ALTERNATIVE 0	20
DOCUMENT 4 : ANALYSE DU DIAGNOSTIC ET BILAN DE RÉFÉRENCE	28

DOCUMENT 1 : LES FICHES « CRITÈRE »

Thématique	Population et logement
Critère	Adéquation offre / demande en logement
Méthode d'analyse	
<p>Le critère sera évalué sur base des paramètres suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quantitatif : offre de logement par rapport à la population totale et l'évolution probable de la population - Qualitatif : <ul style="list-style-type: none"> o Diversité du parc de logement o Taille des logements : diversité et adaptation à la taille moyenne des ménages o Diversité du type de logements : locatif, propriétés, sociaux ou moyens o Proportion de logements sociaux ou assimilés au regard des objectifs régionaux et des moyennes régionales o Listes d'attentes pour un logement social 	
Sources :	
<p>Diagnostic du CQD (PTA, 2021) IBSA : cahier n6 Projections démographiques communales bruxelloise 2020-2030 IBSA : Proportion de logements sociaux (2019, quartiers) ; part des ménages inscrits pour une demande de logement social (2011, Communes)</p>	

Thématique	Population et logement
Critère	Degré de soutenabilité de la densification
Méthode d'analyse	
<p>Analyse de la densité existante (nb hab. / km²) au regard des moyennes bruxelloises et de la typologie du bâti afin d'apprécier la densité existante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Zone peu dense, potentiel de densification important - Zone plus dense, potentiel de densification moins important et lié à des critères de soutenabilité. <p>Pour évaluer la soutenabilité de la densification, les critères suivants seront pris en compte par projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bonne accessibilité en transport public (moins de 600 m d'une gare ou d'une station de métro horizon 2030). - Respect du patrimoine architectural - Présence suffisante d'espaces verts = moins de 400 m pour les parcs de plus d'un hectare, moins de 200 m pour les parcs plus petits - Présence suffisante d'équipements de proximité 	
Sources :	
<p>Diagnostic du CQD (PTA, 2021) IBSA : chiffres de densité de population (2020) Perspectives : PRDD (2018) Bruxelles Environnement : zone de carence en espaces verts publics</p>	

RRU : Carte de l'accessibilité linéaire aux transports publics

Thématique	Population et logement
Critère	Cohésion sociale
Méthode d'analyse	
<p>Le critère sera évalué sur la base des paramètres suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quantitatif : <ul style="list-style-type: none"> o Proportion de logements adaptés aux PMR - Qualitatif : <ul style="list-style-type: none"> o Existence d'infrastructures liées aux logements générateurs de cohésion sociale : espace ou local partagé notamment o ASBL de cohésion sociale présente dans le périmètre 	
Sources :	
Diagnostic du CQD (PTA, 2021)	

Thématique	Population et logement
Critère	Salubrité / biens à l'abandon
Méthode d'analyse	
<p>Ce critère sera évalué sur base des paramètres suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Importance des biens abandonnés ou insalubres - Utilisations informelles 	
Sources :	
Diagnostic du CQD (PTA, 2021)	

Thématique	Emplois / activité économique
Critère	Emploi
Méthode d'analyse	
<p>Ce critère sera évalué sur base des paramètres suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quantitatif : taux de chômage - Qualitatif : initiatives locales en faveur de l'emploi : maison de l'emploi, insertion professionnelle, asbl, aides, formations (issues des secteurs publics et privés)... 	
Sources :	
<p>Diagnostic du CQD (PTA, 2021) IBSA : statistiques sur le marché du travail (chômage, taux de demande d'emploi, taux de chômage des jeunes...)</p>	

Thématique	Emplois / activité économique
Critère	Mixité des fonctions
Méthode d'analyse	
<p>Ce critère sera évalué sur base des paramètres suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proximité de noyaux d'identité locale - Taille et diversité des enseignes commerciales offertes dans ces noyaux commerçants - Accessibilité des noyaux commerciaux : qualité du cheminement piéton, présence d'éventuelles barrières urbaines... - Identification des fonctions non résidentielles, notamment des pôles d'emplois - Synergies et éventuelles nuisances liées à d'autres fonctions avec la fonction résidentielle 	
Sources :	
<p>Diagnostic du CQD (PTA, 2021) Perspective.brussels : PRDD (2018) Données Hub.brussels</p>	

Thématique	Cadre de vie
Critère	Espaces verts (quantitatif et qualitatif)
Méthode d'analyse	
<p>Ce critère sera évalué sur base des paramètres suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Couverture du territoire en espaces verts, selon les critères du PRDD : pour qu'un territoire soit bien couvert il faut que tous les habitants y aient accès dans un périmètre de 200 m autour des espaces verts de moins de 1ha et 400 m pour les espaces verts de plus de 1ha. - Accessibilité aux espaces verts - Diversité des espaces verts, taille, type d'aménagements (récréatifs, sportifs, ludiques...) - Qualité des équipements, visibilité, éclairage, état d'entretien - Propreté des espaces verts - Sécurité des espaces verts 	
Sources :	
<p>Diagnostic du CQD (PTA, 2021) Perspective : PRDD (2018) Bruxelles environnement : Plan Nature (2016) geodata.environnement.brussels (espaces verts accessibles au public, zone de carence...)</p>	

Thématique	Cadre de vie
Critère	Alimentation durable
Méthode d'analyse	
<p>Ce critère sera évalué sur base des paramètres suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présences de potagers individuels ou partagés - Présence de terrains potentiels pour la production alimentaire - Initiatives locales en faveur du « bien manger » : <ul style="list-style-type: none"> o Sensibilisation dans les écoles o Point de vente ou de collecte de produits locaux o Asbl... 	
Sources :	
<p>Diagnostic du CQD (PTA, 2021) geodata.environnement.brussels</p>	

Thématique	Cadre de vie
Critère	Qualité du cadre de vie / Bien-être
Méthode d'analyse	
<p>Ce critère sera évalué sur base des paramètres suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sentiment de sécurité dans l'espace public - Propreté de l'espace public - Sentiment d'attachement au quartier 	
Sources :	
<p>Diagnostic du CQD (PTA, 2021) Perception du cadre de vie (geodata.environnement.brussels)</p>	

Thématique	Cadre de vie
Critère	Création de repères symboliques et paysage urbain
Méthode d'analyse	
<p>Ce critère sera évalué sur base des paramètres suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat et valorisation des éléments patrimoniaux existants (bâtis ou paysagers) - Intégration de l'art dans les espaces public - Type de mobilier urbain - Éléments marquants du paysage - Prise en compte de l'armature naturelle et paysagère dans l'aménagement (maillages vert et bleu) - Cohérence avec le bâti environnant : en hauteur, gabarit... 	
Sources :	
<p>Diagnostic du CQD (PTA, 2021) Inventaire du patrimoine : http://patrimoine.brussels/ Perspective : PRDD (2018) MobiGis – Patrimoine artistique de voirie régionale</p>	

Thématique	Equipement
Critère	Accueil de l'enfance
Méthode d'analyse	
<p>Ce critère sera analysé sur la base de la confrontation entre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'enfants de moins de 3 ans - Offre en places d'accueil pour la petite enfance : <ul style="list-style-type: none"> o Offres de places publiques ou tarifées selon le revenu des parents o Offres de places privées - Nombre d'enfants en âge scolaire pour les écoles fondamentales (3-12 ans) et pour le secondaire (12-18 ans) - Nombre de places en école secondaire (l'échelle retenue sera alors plus large que le périmètre CQD) <p>Des critères plus qualitatifs viendront compléter l'analyse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diversité des réseaux - Accessibilité des crèches (localisation des crèches dans le périmètre, accessibilité...) et sécurité aux abords - Infrastructures et parascolaires - Diversité du type d'enseignement (réseau...) - Accessibilité et sécurité aux abords (notamment facilité pour déposer les enfants, type zones de kiss and ride). 	
Sources :	
<p>Diagnostic du CQD (PTA, 2021) IBSA : statistiques sur la petite enfance (nombre total de places en milieu d'accueil par enfant, selon l'accessibilité et le tarif) ONE : Plan Crèche 2013 ADT/perspective : Plan Ecole (2015) IBSA : statistiques sur l'enseignement (capacité d'accueil scolaire relative du périmètre, part des enfants du périmètre scolarisés à proximité de leur domicile...)</p>	

Thématique	Equipement
Critère	Autres équipements (santé / social/ culturel / loisir)
Méthode d'analyse	
<p>Pour évaluer ce critère on s'intéressera principalement à l'offre existante sur le territoire et à l'éventuelle existence de files d'attente ou de surcharges des services de la santé, du social et des équipements socio-culturels (CPAS, maison médicale, école des devoirs, activité extrascolaires, stages, culture etc.).</p>	
Sources :	
<p>Diagnostic du CQD (PTA, 2021) Observatoire de la Santé et du Social Bruxelles-Capitale (baromètre social 2018...)</p>	

Thématique	Environnement
Critère	Pollution de l'air
Méthode d'analyse	
<p>Ce critère sera analysé sur la base de l'identification des sources de pollution, du niveau actuel de pollution et des éventuelles mesures déjà mises en œuvre pour limiter cette pollution :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présence de point noir de circulation / zone de trafic dense - Présence d'entreprises polluantes ou sources de nuisances olfactives - Indice de la qualité de l'air dans un périmètre similaire <p>Cette analyse sera donc plus qualitative que quantitative en l'absence de données précises sur le périmètre.</p>	
Sources :	
<p>Diagnostic du CQD (PTA, 2021) IRCEL-CELINE : www.irceline.be Bruxelles environnement : plan Energie Climat 2030 (2019) Bruxelles environnement : http://www.qualitedelair.brussels/ Bruxelles environnement : projet ExpAIR Geodata.envrionnement.brussels www.leschercheursdair.be</p>	

Thématique	Environnement
Critère	Cycle de l'eau
Méthode d'analyse	
<p>Ce critère sera analysé sur base des paramètres complémentaires suivants visant à évaluer la gestion du cycle de l'eau à l'échelle du périmètre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Imperméabilisation des sols : niveau de l'imperméabilisation - Gestion des eaux de pluie : limitation du rejet aux égouts, eaux de ruissellement rejetées dans le milieu naturel, intégration paysagère des dispositifs, potentiel d'infiltration - Risque d'inondation - Maillage bleu : présence du maillage bleu ou présence de l'eau dans le périmètre (noues, mares pédagogiques, réseau hydrographique, etc.), qualité des aménagements - Réduction des besoins en eaux : récupérer et réutiliser les eaux pluviales - Gestion des eaux usées 	
Sources :	
<p>Diagnostic du CQD (PTA, 2021) Bruxelles environnement : Plan de Gestion de l'Eau (2016) Bruxelles environnement : Plan Régional de Lutte contre les Inondations (2008-2011) Geodata.envrionnement.brussels</p>	

Thématique	Environnement
Critère	Maillages vert et bleu
Méthode d'analyse	
Ce paramètre sera étudié au regard de la continuité des maillages vert, bleu et écologique : <ul style="list-style-type: none"> - Fragmentation / effet barrière sur le maillage - Consolidation du maillage - Participation au réseau écologique 	
Sources :	
Diagnostic du CQD (PTA, 2021) Bruxelles Environnement : maillage vert et bleu, réseau écologique Bruxelles Perspective : PRDD (2018) Geodata.envrionnement.brussels	

Thématique	Environnement
Critère	Faune et flore
Méthode d'analyse	
Ce critère sera analysé sur base du potentiel existant et des mesures déjà prises dans le périmètre pour préserver et/ou développer la faune, la flore et la biodiversité : <ul style="list-style-type: none"> - Type de gestion des espaces : la gestion différenciée¹ des espaces verts sera valorisée positivement. - Maintien des habitats : les éléments naturels à haute valeur écologique sont conservés / valorisés (talus arborés, milieux humides...) - Biodiversité et mesures en faveur de la biodiversité : espèces indigènes / invasives - Diversité des types de milieux : zone de fauchage tardif ou de prairie, haie d'espèces mélangées, zones boisées, zone humide, plan d'eau, pelouse, couverture herbacée des pieds d'arbres - Mise en place de dispositifs favorables à la faune (clôture végétale, passage petits animaux, nichoirs...) - Gestion des toitures et des abords des bâtiments pour favoriser la biodiversité - Facteur d'arbre : nombre, taille et distance entre les arbres - Sensibilisation du public 	
Sources :	
Diagnostic du CQD (PTA, 2021) Geodata.environnement.brussels	

¹ Il s'agit d'une méthode de gestion des espaces verts en milieu urbain qui consiste à ne pas appliquer la même intensité ni la même nature de soin à tous les espaces verts, mais de les adapter aux caractéristiques et fonction de ces espaces. Par exemple : fauche tardive, pré fleuris, tonte différenciée, paillages, parterres de vivaces, haies diversifiées...

Thématique	Environnement
Critère	Confort acoustique et vibratoire
Méthode d'analyse	
<p>Ce critère sera analysé sur base des paramètres ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sources de nuisances sonores et intensité : <ul style="list-style-type: none"> o Entreprises ou équipements, par exemple écoles, industries urbaines... o Transport : point noir de circulation, voie ferrée, transport en commun... - Eléments dans le périmètre permettant de minimiser les nuisances : <ul style="list-style-type: none"> o Implantation et volumétrie des constructions o Localisation des affectations en fonction de leur sensibilité au bruit o Prise en compte des nuisances dans la conception des projets (niveau construction, conception des espaces publics...) - Façades de logements au calme (<65db pour la façade la plus exposée) - Préservation des zones calmes (espaces extérieurs) - Vibration des transports en commun 	
Sources :	
<p>Diagnostic du CQD (PTA, 2021) Bruxelles environnement : Bruit des Transports (2016) Bruxelles environnement : Plan quiet.brussels (2019)</p>	

Thématique	Environnement
Critère	Energie
Méthode d'analyse	
<p>Ce critère sera analysé sur base des paramètres ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proportion de bâtiments peu consommateurs d'énergie (date de construction) - Utilisation / Production de sources d'énergies renouvelable - Confort thermique des logements 	
Sources :	
<p>Diagnostic du CQD (PTA, 2021) Bruxelles environnement : plan Energie Climat 2030 (2019) Dossier « Environnement et Énergie » (IBSA, 2020)</p>	

Thématique	Environnement
Critère	Sols, sous-sols
Méthode d'analyse	
<p>Ce critère sera analysé sur base des paramètres ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qualité du sol (pollution, qualité structurelle (compacité, stabilité), dégâts constatés, propriétés biologiques, chimiques et physiques...) - Mesures pour prévenir de nouvelles pollutions (gestion de l'eau, matériaux) - Relief et gestion des dénivelés existants et à créer - Indice IQSB 	
Sources :	
<p>Diagnostic du CQD (PTA, 2021) Bruxelles environnement : Inventaire de l'état du sol (Geodata.environnement.brussels) Bruxelles environnement : Stratégie Good Soil</p>	

Thématique	Environnement
Critère	Ressources
Méthode d'analyse	
<p>Ce critère sera analysé sur base des paramètres suivants visant à mettre en exergue la manière dont la gestion des ressources a été prise en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Économie circulaire - Gestion des déchets : <ul style="list-style-type: none"> o Prévention des déchets o Réduction des déchets o Valorisation des déchets organiques (compost...) o Tri sélectif (encouragement) - Réparation, maintien des structures et du bâti existant, réemploi ou recyclage de matériaux, ou usage de matériaux durables 	
Sources :	
<p>Diagnostic du CQD (PTA, 2021) PREC (2016)</p>	

Thématique	Environnement
Critère	Changements climatiques et résilience
Méthode d'analyse	
<p>Ce paramètre sera étudié au regard des éléments jouant en (dé)faveur d'une résilience du quartier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présence d'arbres ou autres végétaux en voirie - Situation en termes d'îlots de chaleur (localisation générale + éléments de fraîcheur) - Présence d'eau au sein du quartier (plans d'eau, fontaines...) - Présence de toitures végétalisées - Ombrages : ensoleillement ou ombrages naturels des espaces publics extérieurs - Effets négatifs du vent ou de l'ombrage liés entre autres à la hauteur des bâtiments et à leur organisation 	
Sources :	
<p>Diagnostic du CQD (PTA, 2021) Geodata.environnement.brussels</p>	

Thématique	Mobilité
Critère	Accessibilité en transports en commun
Méthode d'analyse	
<p>Ce critère sera analysé sur base de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'accessibilité en TC retenue au RRU - Type de transport en commun dans le périmètre (mode léger / lourd, de surface, en site propre...) - Le caractère confortable des arrêts de transport en commun : <ul style="list-style-type: none"> o Emplacements couverts, o Possèdent un banc ou une assise o Accessibles via un passage pour piéton (le cas échéant) o Accessibles aux PMR o Présentent de l'information voyageur théorique : plan de réseau, horaires o Présentent de l'information voyageur en temps réel o Possèdent une poubelle o Présentent un éclairage suffisant - Sécurité du cheminement, de l'emplacement de l'arrêt et des abords 	
Sources :	
<p>Diagnostic du CQD (PTA, 2010) RRU : carte du titre VIII (version actualisée disponible sur brugis) STIB</p>	

Thématique	Mobilité
Critère	Circulation motorisée
Méthode d'analyse	
<p>Ce critère sera analysé sur base de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Point noir de circulation / pôles générateurs de trafic et solutions éventuelles apportées pour la gestion de la circulation : <ul style="list-style-type: none"> o Zones de kiss and ride o Limitations de vitesse o Systèmes de gestion de la circulation (feux, carrefour giratoire, coussins berlinois, plateaux, ...) - Sécurité : <ul style="list-style-type: none"> o Sécurisation aux abords des principaux pôles générateurs de trafic o Limites de vitesse dans le périmètre o Proportion des logements qui ont accès direct à une zone de trafic apaisé - Accidentologie - Etat de saturation du stationnement en voirie - Etat du parc de stationnement hors voirie : nombre d'emplacements, taux d'occupation, respect du titre VIII du RRU... - Question des livraisons 	
Sources :	
<p>Diagnostic du CQD (PTA, 2010) RRU titre VIII : normes de stationnement en dehors de la voie publique MobiGis</p>	

Thématique	Mobilité
Critère	Vélo
<p>Ce critère sera analysé sur base d'une part de la cyclabilité du périmètre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des ICR - Balisage - Qualité des cheminements vélo - Absences de barrières ou de détours, présences de raccourcis - Systèmes de gestion de la circulation spécifiques à la circulation à vélo (feux, carrefour giratoire, plateaux, ...) <p>ET d'autre part sur la qualité du stationnement vélo :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En voirie, stationnement de courte et de longue durée : <ul style="list-style-type: none"> o Présence de stationnement de courte durée à proximité des lieux d'activités, des arrêts de transport en commun. o Nombre d'emplacements suffisants o Présence d'emplacements de longue durée sécurisés (box) pour pallier le manque de stationnement dans les bâtiments o Présence dans le périmètre ou à proximité d'une borne de réparation ou un point d'entretien pour les cyclistes - Au sein des bâtiments pour du stationnement de moyenne ou longue durée : <ul style="list-style-type: none"> o Parking aménagé sur la parcelle, à maximum 20 mètres des entrées piétonnes pour le stationnement de moyenne durée et 50 mètres maximum pour le stationnement de longue dure (jour/ nuit) ; o L'accessibilité du parking vélo est aisée tant depuis la chaussée que depuis le logement ; o Le parking vélo est abrité des intempéries ; o Le parking vélo est situé dans un lieu sécurisé, lumineux et bien contrôlé socialement ; o Le parking vélo est équipé d'un éclairage artificiel de nuit, et de jour si nécessaire. 	
Sources :	
<p>Diagnostic du CQD (PTA, 2010) Bruxelles mobilité : Plan Vélo (2010-2015) + Good Move (2019) MobiGis RRU titre VIII : normes de stationnement en dehors de la voirie publique</p>	

Thématique	Mobilité
Critère	Piétons / PMR
Méthode d'analyse	
<p>Ce critère sera analysé sur base de la présence de cheminements piétons :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Confortables (en ce compris les question des pentes et dénivelés), - Sécurisés, - D'éventuels détours ou au contraire de raccourcis, - Sans obstacle. <p>Mais aussi en fonction des carrefours dangereux, des points noirs de circulation et des effets « barrière » que peuvent produire certaines voiries ou infrastructures de type chemin de fer.</p>	
Sources :	
<p>Diagnostic du CQD (PTA, 2021) Bruxelles Mobilité : Plan Piéton (2012), Good Move (2019), PAVE (2021)</p>	

Thématique	Mobilité
Critère	Alternatives à l'automobilité
Méthode d'analyse	
<p>Ce critère sera analysé sur base des paramètres suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre et couverture spatiale des emplacements de voitures partagées - Propositions alternatives : <ul style="list-style-type: none"> o Bornes de vélo en libre-service o Autres alternatives (trottinettes, scooters) o Qualité des infrastructures piétonnes et cyclistes (cf. critères précédents) - Actions de sensibilisation 	
Sources :	
<p>Diagnostic du CQD (PTA, 2021) Bruxelles Mobilité : Plan Iris 2 (2015-2018) + Good Move (2019) Villo !</p>	

DOCUMENT 2 : DIAGNOSTIC DU CQD (CF. DOCUMENT PTA)

Le RIE est construit sur le diagnostic du CQD réalisé par le bureau d'études en charge du CQD. Ce diagnostic partagé sert de base de travail pour l'analyse, il est repris sous forme synthétique et résumé dans le tableau annexé au document 4.

DOCUMENT 3 : DÉFINITION DE L'ALTERNATIVE 0

Pour réaliser l'alternative 0 nous avons considéré d'une part l'impact potentiel des documents de planification stratégiques pour l'ensemble du quartier Étangs Noirs, mais aussi les projections de population de l'IBSA pour la commune de Molenbeek, et les projets immobiliers, d'équipements, et d'espaces publics à proximité immédiate du site.

Les documents de planification

Orientations régionales

La Région de Bruxelles Capitale s'est dotée au cours des dernières années de plusieurs plans d'orientation stratégiques qui peuvent avoir un impact sur le périmètre du CQD Étangs Noirs.

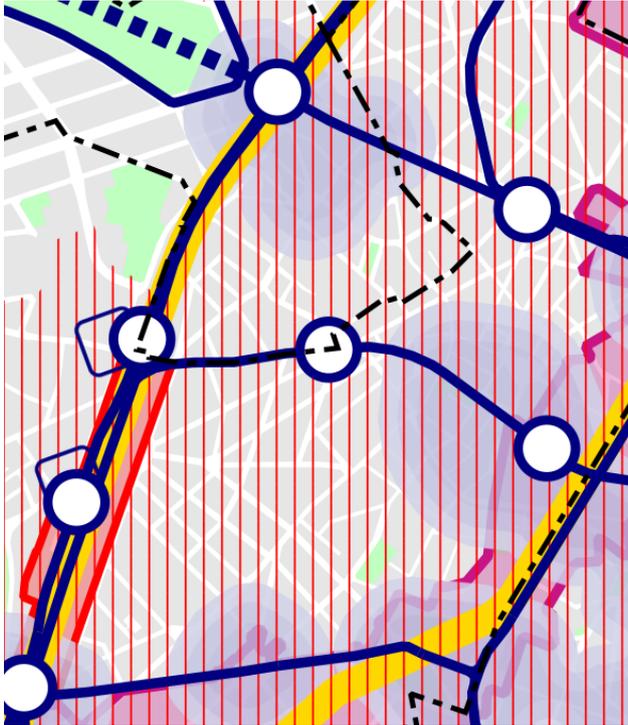
Le PRDD

Le Plan Régional de Développement Durable, adopté en 2018, place le périmètre du CQD dans le quadrant Nord-Ouest de l'hypercentre ville. La vision générale du PRDD pour le périmètre est un quartier à proximité de zone stratégique (Gare de l'Ouest, zone du canal) sur lequel un travail de revitalisation est nécessaire et dans lequel on trouve quelques noyaux d'identité locale.

L'ensemble du périmètre est classé en Zone de Revitalisation Urbaine (ZRU) 2020. La zone prioritaire de revitalisation répond ainsi au principe de concentration des aides et des programmes (i.e. CQD, CRU, Politique de la Ville, primes à la rénovation et à l'embellissement du bâti) afin de garantir l'effet des investissements publics dans les zones les plus défavorisées.

Notons que le périmètre est également classé au PRDD en *Zone de verdoisement prioritaire*, ce qui implique que le quartier nécessite la création de nouveaux espaces verts notamment par la mise en valeur des espaces résiduels, intérieurs d'îlots, toitures, façades, etc. ainsi que la création de nouveaux parcs publics réalisée lors de la réurbanisation des grandes zones stratégiques.

Dans la vision du PRDD, le quartier se trouve à proximité immédiate de grands axes régionaux de mobilité accueillant des lignes de transports en commun à haute capacité et aménagés de manière à accueillir des linéaires RER vélo constituant des corridors de mobilité. L'intérieur du quartier est, lui, majoritairement pensé comme une zone apaisée.

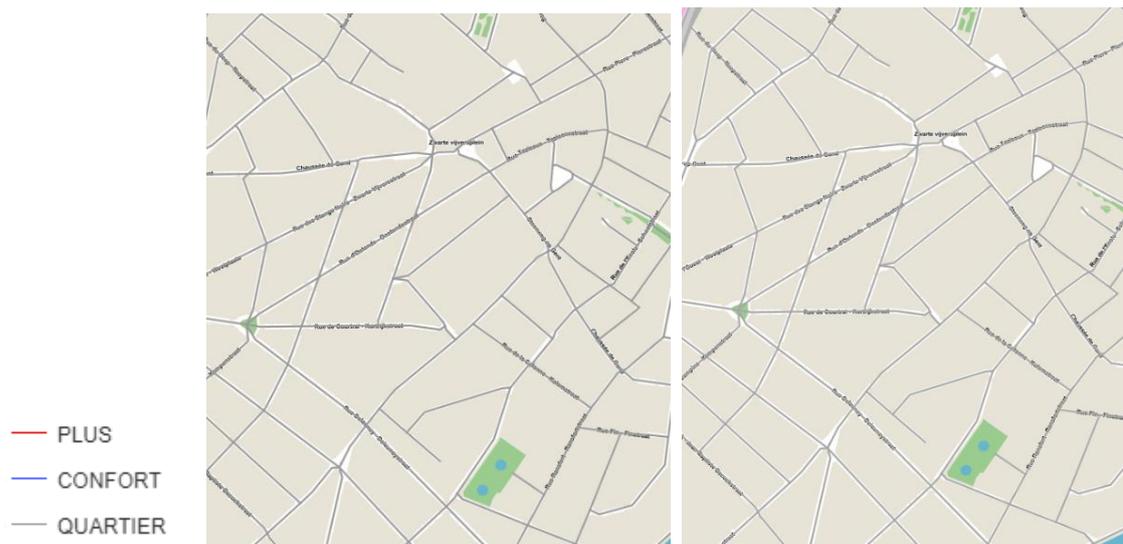


Projet de Ville du PRDD, 2018

Le PRM « Good Move »

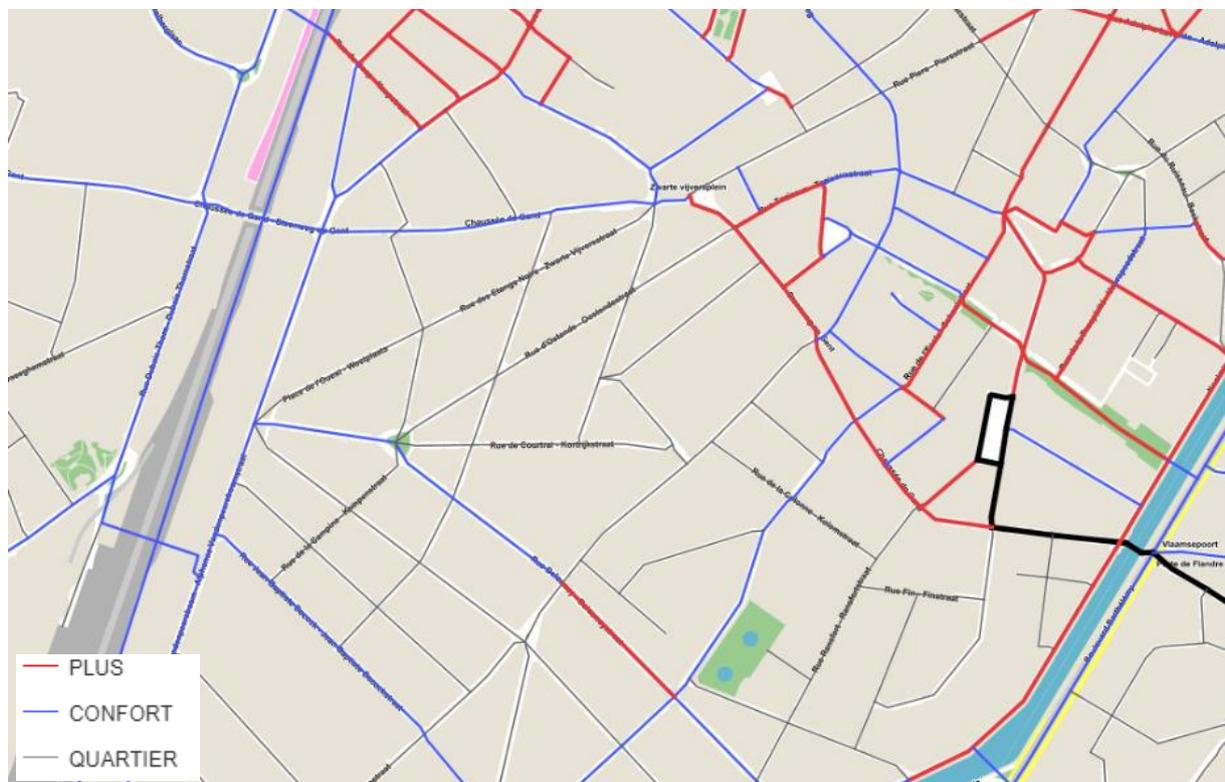
Concernant plus spécifiquement la mobilité, le nouveau Plan Régional de Mobilité « Good Move », approuvé en mars 2020, succède au précédent plan régional Iris 2. Une des particularités du nouveau PRM est qu'il intègre désormais une dimension multimodale à la spécialisation des voiries (SMV) et prend en compte tous les autres modes de déplacements (marche, vélo, TC, poids-lourds en plus de la voiture) en leur assignant un niveau d'importance en fonction du contexte et des réseaux de mobilité.

Concernant les **réseaux auto et poids lourds**, tout le périmètre est considéré en voirie de quartier. Ceci signifie que le trafic automobile (et poids-lourds à fortiori) doit être réduit de manière générale dans l'ensemble de l'intérieur du périmètre et se concentrer sur les grands axes à proximité du quartier (le boulevard Leopold II au nord par exemple).



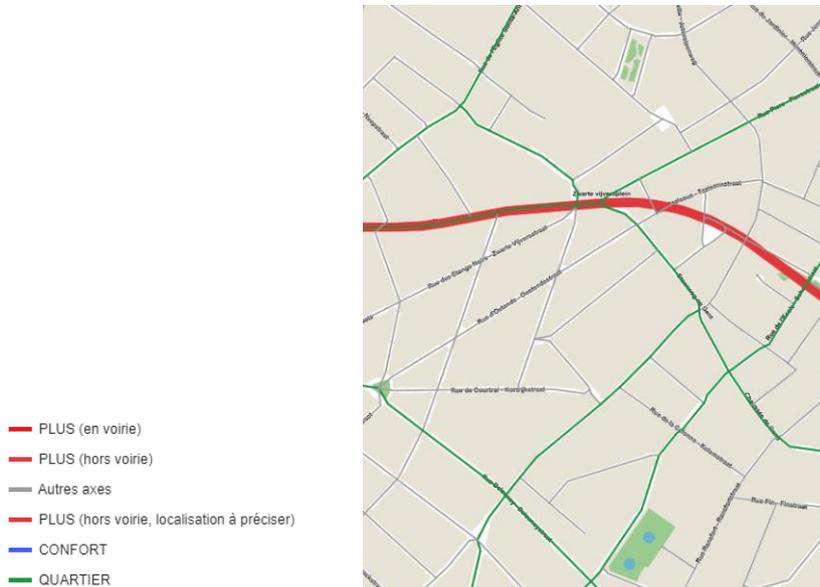
Réseaux auto (gauche) et poids-lourds (droite) de la SMV (source : Mobigis)

Concernant le **réseau piéton**, la quasi-totalité des rues du périmètre acquièrent une importance certaine (de niveau « Confort » ou « Plus »). La volonté est de mettre en avant les mobilités actives et notamment la marche au sein du quartier, situé entre la magistrale piétonne vers le centre (chaussée de Gand et place communale) et le quartier Jacquet, très piéton.



Réseau piéton de la SMV (source : Mobigis)

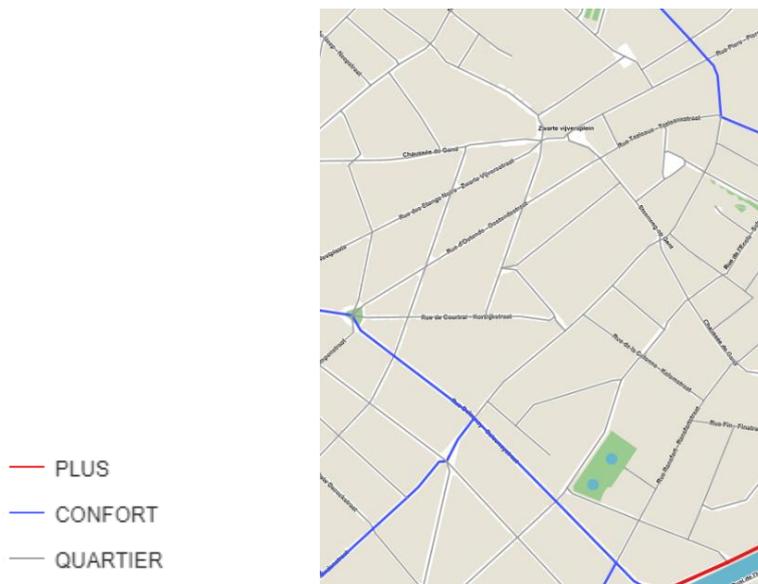
Concernant le **réseau de transports en commun**, la bordure nord du périmètre (chaussée de Gand) est desservie par un axes confort + tandis que le quartier est traversé par plusieurs axes quartiers. L'ensemble présente une très bonne desserte générale en transports en commun.



Réseaux de transports en commun de la SMV (source : Mobigis)

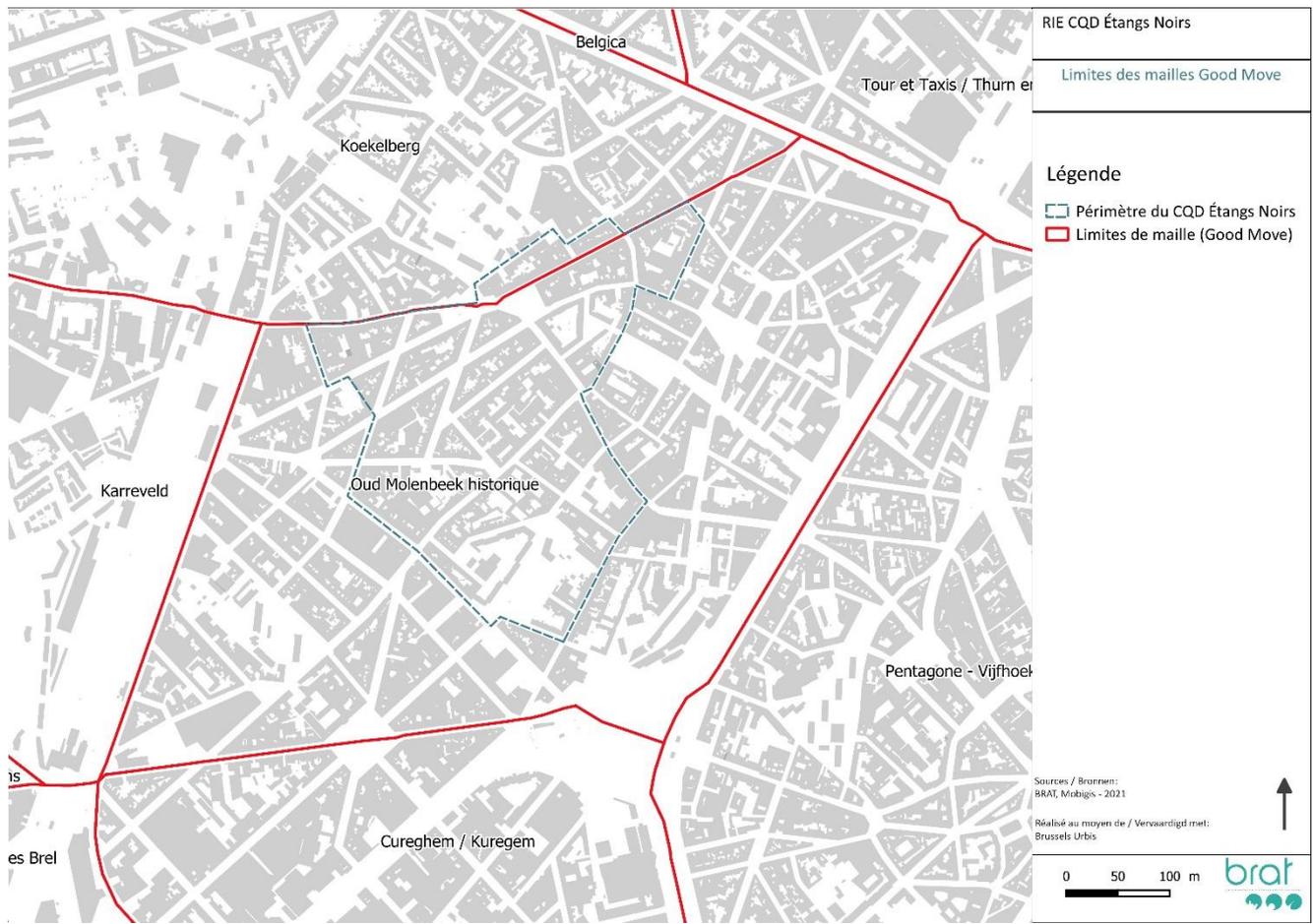
Enfin, concernant le **réseau vélo** : le périmètre du CQD est bordé par la cyclostrade le long de la ligne ferroviaire L28 (en confort +, part du RER vélo) : une liaison cycliste régionale reliant, sur 6.5km Masui (au nord) à la station Jacques Brel (au sud). Le RER vélo en réseau confort + sur le boulevard Léopold II est également proche du périmètre, au nord.

L'ensemble du périmètre comprend peu de voiries reprises en confort et confort +.



Réseaux cycliste de la SMV (source : Mobigis)

Pour la mise en œuvre locale du plan Good Move, il faudra attendre que le périmètre soit étudié en détails lors du prochain contrat local de mobilité (2022). Les limites actuelles prévues pour la maille sont les suivantes :



Le Plan Directeur Bus de la STIB

Le nouveau plan bus de la STIB a été approuvé par le gouvernement et prévoit une série de changements directs et rapides sur le territoire à l'horizon 2022 dont un dans le périmètre du CQD :

- La ligne 89 a été remplacée en 2021 par la ligne 86 permettant une nouvelle liaison directe entre différents quartiers de Molenbeek (Machtens, Gare de l'Ouest, Comte de Flandre, Ribaucourt et Tour & Taxis) ainsi que de nombreuses correspondances possibles avec le métro.

Orientations communales

Plans Communaux

La commune dispose de documents stratégiques ou opérationnels pour son territoire :

- Plan communal de mobilité : étudié en 2013, le PCM avait déjà permis de mettre en lumière les grands enjeux du territoire en termes de mobilité et proposé un nouveau plan de circulation dans le centre historique en lien avec le projet de piétonisation de la chaussée de Gand, la modération du trafic dans les quartiers, l'amélioration de la desserte en transports collectifs en rabattement sur le métro, la valorisation de l'offre en stationnement existante en ouvrage ou encore le développement de réseaux cyclables et piétons structurants sécurisés et attractifs. Il est important de noter que, d'une part, ce plan n'a jamais été approuvé par le Collège, et, d'autre part, la mise en œuvre du plan Good Move implique qu'un nouveau PCM soit élaboré dans les prochaines années.
- Plan communal de développement : assez ancien (adoption en 2004), le PCD pointait cependant déjà certains points saillants pour la zone du périmètre (proche de la gare de l'Ouest, une situation géographique attractive car proche de l'hypercentre, une bonne santé démographique, ...) tout en déplorant des problématiques toujours d'actualité (paupérisation, accroissement des ménages isolés, problèmes de sécurité, une densification trop aiguë, ...).
- En 2020, Molenbeek a lancé l'élaboration d'une « Vision d'Avenir » pour le développement territorial de la commune : il s'agit d'un programme opérationnel similaire à celui d'un CQD ou d'un CRU mais portant sur l'entièreté du territoire communal. Le document des priorités de l'étude « Vision d'Avenir » a déjà été approuvé par le Collège Communal. 5 priorités ont été dégagées : 1) « davantage de culture : Molenbeek nourissante », 2) « davantage de travail : Molenbeek productive », 3) « davantage de qualité de vie : Molenbeek radieuse », 4) « davantage de paysage : Molenbeek verte », 5) « davantage de diversité & mobilité sociale : Molenbeek poreuse ».

Dans le diagnostic de ce document, le périmètre du CQD est repris dans les quartiers du Molenbeek historique et la zone Étangs Noirs et participe à différents enjeux liés au rayonnement de la zone de développement du canal.

Les évolutions tendanciennes

Les grandes évolutions tendanciennes prévues à l'échelle de la Région Bruxelles Capitale et de la Commune de Molenbeek auront impact sur le quartier Étangs Noirs.

Projections de population

L'évolution de la population molenbeekoise est légèrement moins importante que les autres communes bruxelloises ces dernières années (moyenne de 0,54%) et est projetée de se poursuivre ainsi à l'horizon 2025. Entre 2020 et 2025, une augmentation de 1.159 habitants est attendue ; d'ici à 2030 la population devrait avoir augmenté de 3.475 personnes.

La tendance principale qui semble se dessiner pour l'avenir à Molenbeek est double : à la fois un vieillissement de la population avec une augmentation générale de la population de senior (>55ans), mais aussi une augmentation de la part des jeunes adultes (15-30 ans) à l'horizon 2030.

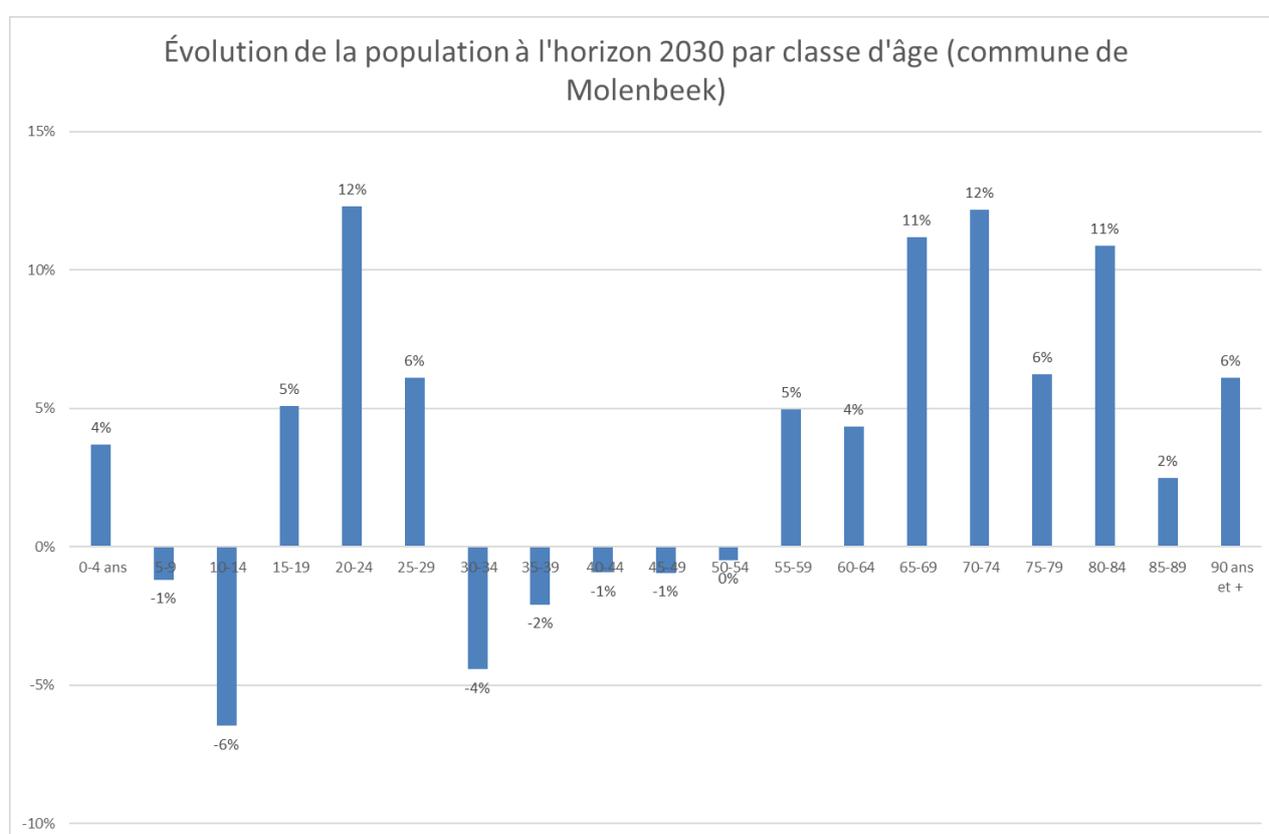
Tel qu'illustré dans le graphique ci-dessous, les tranches d'âges qui devraient connaître la plus forte croissance à l'horizon 2030 sont les 20-24 ans (+12%) et les 70-74 ans (+12%, suivis des 65-69 ans et 80-84 ans à +11%).

On note que les tranches de population entre 30 et 54 ans sont toutes en diminution.

Si la population de jeunes enfants est en légère augmentation (+4% pour les 0-4ans), on note que les 5-9 ans et 10-14 ans diminuent (respectivement -1% et -6%).

La taille moyenne des ménages privés est plus importante dans le quartier (2,72) qu'à l'échelle de la Région bruxelloise (2,17) en 2019. C'est l'une des communes bruxelloises où la taille moyenne des ménages est la plus élevée. Les projections ne prévoient pas de changement notable à ce niveau.

Toutefois, il est important de préciser que les tendances à l'échelle du périmètre peuvent différer de la tendance plus générale de la commune.



Évolution attendue de la population par classe d'âge à l'horizon 2030 à Molenbeek (source données : IBSA)

Ces données vont avoir des conséquences directes sur :

- À terme le type de logements, car les besoins en logements adaptés au PMR (et au vieillissement) se feront plus pressants dans les années à venir. On notera aussi un besoin accru de logements plus petits pour les jeunes en début de carrière professionnelle.
- La demande en équipements de proximité, d'accueil de la petite enfance et en activité de loisirs et périscolaire.
- La demande en équipements de santé et social, avec probablement une demande accrue pour les personnes âgées.

Les projets en cours sur le territoire

Ces projets sont ceux qui impacteront le quartier à plus court terme puisqu'ils ont été réalisés tout récemment, sont en cours ou projetés à court terme. Il est important de noter qu'un deuxième CQD (Jacquet) jouxtant le périmètre d'Étangs Noirs au nord se déroule en parallèle : différents projets pourront (devraient) trouver des synergies.

Opérations en cours ou prévues dans le périmètre du CQD Étangs Noirs

Le périmètre a fait l'objet de plusieurs programmes de rénovation qui ont permis de développer du logement (dont du logement à caractère social), rénover des voiries et des espaces publics, développer des équipements communautaires, ...

Le CRU 6 « Autour de Simonis » est en phase d'élaboration de programme et couvrira une partie du périmètre, ses projets ne sont donc pas encore arrêtés mais porteront, entre autres, sur (selon les informations disponibles) :

- L'aménagement du parvis de la station de métro Simonis ;
- Le réaménagement d'une partie de la Place Étangs Noirs (espace de rencontre vert-bleu) ;
- Les abords de la cyclostrade de la ligne 28 ;
- Le parcours vert des écoliers reliant le Sippelberg, l'espace ouvert au pied des tours de logements sociaux Gandhi, le parc Victoria (Koekelberg), le pied de tours Schmitz, la place des Étangs Noirs, la place Voltaire, pour continuer vers le parc Bonnevie en direction du canal de Bruxelles ;

Enfin, dans le cadre du programme « Politique de la Ville 2021-2025 », il est prévu de réaménager le parc de la Fonderie pour renforcer sa relation avec son environnement (notamment les jardins au pied des logements sociaux, l'auberge de jeunesse, l'école De Klimpaal, le Musée de l'industrie et du travail et la rue Cail et Halot).

Opérations en cours ou prévues à proximité immédiate du périmètre du CQD Étangs Noirs

Le contrat de quartier durable « Autour du Parc de l'Ouest » est encore en cours à proximité immédiate du périmètre. Il prévoit, notamment, le réaménagement du parc Étangs Noirs (2019-2023).

Les projets du CQD voisin, Jacquet, ainsi que les projets du CRU 6 à proximité du périmètre seront à considérer.

On note aussi la présence du contrat école Toots Thielemans à l'est du périmètre dont la deuxième phase devrait être conclue fin 2021.

DOCUMENT 4 : ANALYSE DU DIAGNOSTIC ET BILAN DE RÉFÉRENCE

Les tableaux des pages suivantes reprennent dans leur dernière colonne l'ensemble des enjeux et opportunités pour le territoire, déclinés par thématique et par critère.

En résumé de cette analyse plus détaillée, certains enjeux transversaux se dégagent pour le territoire :

- La forte densité de population et de bâti dans le périmètre crée des besoins sociaux importants en termes d'espaces fédérateurs et de rencontre, qu'ils soient intérieurs ou extérieurs. Or ces espaces manquent dans le quartier ou sont jugés désuets, sales, non sûrs et peu adaptés aux besoins des habitants, ce qui est globalement problématique. Un enjeu central est donc de développer ces espaces (de manière qualitative) pour les différents publics du quartier et les mettre en adéquation avec les besoins habitants dans une optique de cohésion sociale. Dans une optique de confort et afin de créer des îlots de fraîcheur dans ces espaces publics, il serait opportun d'y maximiser la végétalisation.
- Le périmètre déplore une carence importante en espaces verts. Un des grands enjeux est de développer de nouveaux espaces verts accessibles au public malgré le peu d'espace disponible.
- Outre l'intérêt social du développement d'espaces verts, il sera important de travailler sur la désimperméabilisation de ce quartier densément bâti et sur la verdurisation de tous les espaces disponibles (toitures, façades, cours de récréation, espaces de mobilité délaissés...) afin de participer au mieux au réseau écologique, à la réduction de l'effet « îlot de chaleur », à la gestion des eaux...
- De manière générale, la réduction de la pression automobile est un point d'attention pour le projet de programme : le respect de la zone 30, la mise en œuvre du déclassement de voiries (via le plan Good Move) et la réduction de l'impact du stationnement sur l'espace public permettront d'une part de diminuer le bruit au sein du quartier tout en augmentant la sécurité routière, mais permettront par ailleurs de libérer de l'espace pour d'autres fonctions (espaces publics végétalisés par exemple). Un enjeu sera de garantir que les riverains puissent stationner à relative proximité de leur domicile (même hors voirie), au vu de la pression sur le stationnement par les locaux.
- En termes de sport, des infrastructures de tout type sont à développer (en veillant à leur diversité pour répondre aux besoins spécifiques de différents groupes sociaux), dont des équipements en rue (street workout par exemple, agrospace, skatepark...) permettant de bénéficier d'équipements gratuits à toute heure, entre autres du public adolescent. De même, plusieurs plaines de jeu devraient être créées pour répondre à la demande.
- La formation et la remise à l'emploi restent un enjeu tant à l'échelle globale qu'à celle du périmètre.
- Au vu de la densité bâtie et de la qualité du bâti, il semble essentiel de préconiser la rénovation plutôt que la construction.
- Enfin d'une manière générale, le diagnostic a fait constat de la mauvaise image que les habitants entretiennent de leur quartier. Un ensemble de dynamiques négatives à l'œuvre (décrochage et absentéisme scolaire, chômage élevé, secteur informel trop développé, vandalisme, ...) doivent être intégrées de manière transversale aux différentes interventions répondant aux enjeux précédents.

Thème	critères	Résumé du diagnostic et Alternative 0	Evaluation diagnostic	Alternative 0	Bilan de référence	Enjeux majeurs du bilan de référence et opportunités liées au périmètre
Population et logement	Adéquation offre / demande en logements	<p><u>Diagnostic</u> La population du périmètre est caractérisée par : - une expansion démographique dans le quartier supérieure à celle de la région (respectivement +22% et +16% entre 2005-2015) et qui correspond à la tendance communale ; - une taille moyenne des ménages supérieure à la moyenne régionale (respectivement 2.70 et 2.17, Molenbeek est la commune avec la part des ménages de grande taille la plus élevée de la RBC). La part des ménages monoparentaux est supérieure à la moyenne régionale (respectivement 14.2 et 10%) ; - Il est important de noter également qu'un certain nombre de personnes "habitent" de facto le quartier sans être comptabilisés dans la population officielle (demandeurs d'asile, étrangers en situation irrégulière, diplomates et membres de leurs ménages,...) - Une double dynamique de marchands de sommeil et de gentrification participe à une situation difficile en termes de logement pour la population du quartier.</p> <p>Concernant l'offre de logements sociaux dans le périmètre : en 2017, l'IBSA indique que la moyenne de logements sociaux pour 100 ménages de cette zone (10,65 %) est sensiblement plus élevée que la moyenne régionale (7,29 %). On observe cependant de fortes disparités entre le secteur « Quatre-Vents » qui a un taux de 34,26 % et le secteur « Étangs Noirs » qui ne compte aucun logement social.</p> <p><u>Alternative 0</u> /</p>		0		<p>La demande en logements sociaux est élevée mais le quartier présente une offre déjà relativement élevée également, de manière disparate (forte diversité en fonction des secteurs statistiques). Il faudra porter attention à la diversification des logements sociaux à venir, tant en termes de taille de logement, de localisation que de type de logement (acquisitif) afin de répondre aux besoins spécifiques de différents publics (familles, seniors, ...). Vu la densité bâtie, la rénovation est préconisée par rapport à la construction de nouveaux logements.</p>
	Degré de soutenabilité de la densification	<p><u>Diagnostic</u> Le périmètre du Contrat de Quartier Durable est très densément bâti et habité; il y a un manque d'espaces (verts) publics qualitatifs propices aux rencontres. La densité du quartier (30.028 hab./km2) est nettement supérieure à la moyenne régionale (7501hab./km2) et est également plus élevée que la moyenne communale (16.314 hab./km2). La "situation de départ" est donc celle d'un quartier et d'une commune déjà très denses. En moyenne, le taux d'occupation des îlots de l'ensemble de cette zone (73,32 %) est presque trois fois plus élevé que celui de la région (26,32 %). Et selon les statistiques de 2013, le taux d'occupation du bâti des îlots du secteur « Étangs Noirs » est même de 83,47%.</p> <p>Par ailleurs, le quartier est majoritairement situé en zone de carence en espaces verts accessibles au public, ce qui est un indicateur négatif par rapport à la soutenabilité de la densification.</p> <p><u>Alternative 0</u> Le Parc de l'Ouest sera aménagé dans les années à venir, ce qui jouera en faveur d'une réduction de la zone de carence en espaces verts accessibles au public et donc de la soutenabilité de la densification, même si la situation restera probablement majoritairement problématique</p>		+		<p>Au vu de ses caractéristiques, il n'est pas souhaitable de densifier le quartier. Un accent doit être porté sur l'augmentation de la qualité de vie des habitants de ce quartier dense: création d'espaces verts, qualité et sécurité pour tous les publics au sein des espaces publics... Une rénovation est à privilégier par rapport à la construction au vu des caractéristiques du quartier.</p>

	<p><u>Diagnostic</u> D'un point de vue socio-économique, il s'agit d'un des quartiers les plus pauvres de la région (croissant pauvre). De nombreux indicateurs socioéconomiques sont dégradés: - Un revenu annuel imposable médian (15.345 euros) inférieur à la moyenne communale (18.117 euros) et régionale (19.723 euros). - Un nombre important de demandeurs d'emploi dans la population de 18-64 ans (16.67% pour une moyenne régionale de 11.38%). Différentes initiatives locales (ILDE, service emploi) aident cependant à la recherche d'emplois dans la commune. - 77.41‰ de la population de la commune dispose d'un revenu d'intégration sociale (RIS) (la moyenne régionale est de 43.74‰) - une mixité culturelle importante (28.3% des habitants ne sont pas belges et le degré de naturalisation de la commune est le plus élevé de la RBC); - une mixité d'âge importante: une très forte présence des jeunes (28.9% des habitants ont moins de 18 ans) et, plus globalement, la moitié de la population du quartier a moins de 32 ans (la moyenne d'âge dans la commune est de 35 ans contre 37.6 ans pour la moyenne régionale) ; On y trouve aussi un réseau associatif fort et dynamique avec plusieurs asbl de cohésion sociale (ex: la maison de jeunes, l'asbl "La Rue") ainsi que plusieurs associations religieuses autour des mosquées (proposant des services communautaires). On constate un phénomène général de gentrification, ce qui augmente la tension dans le quartier. - Une partie de la population (en particulier les jeunes) présente une perception très négative des forces de police. - D'importants trafics de drogues ont lieu dans le périmètre. - Enjeux très importants du décrochage scolaire et du taux d'absentéisme.</p> <p><u>Alternative 0</u> /</p>		0		<p>Un point d'attention est l'importance des espaces publics (en quantité et en qualité) pour la cohésion sociale.</p> <p>Le CQD prêtera une attention particulière aux enjeux du décrochage scolaire et de l'absentéisme, ainsi qu'aux périodes de transition entre différentes étapes de la vie des adolescent-e-s et des jeunes adultes.</p>
	<p><u>Diagnostic</u> L'état général de l'espace public n'est pas problématique: les nombreux contrats de quartier récents ont permis de rénover de larges portions du périmètre. Le parc de logements (parc d'habitat privé), par contre, comporte un nombre important d'unités insalubres ou peu qualitatives. On note une "faible qualité des logements" : logements surpeuplés, peu confortables et parfois insalubres. Selon les statistiques de 2001, 86,73 % du bâti du secteur Étangs Noirs a été construit avant 1961 soit une différence notable avec la moyenne régionale qui est de 63,03 %.</p> <p><u>Alternative 0</u> /</p>		0		<p>La rénovation du parc de logements est un enjeu important pour le périmètre.</p>

Thème	critères	Résumé du diagnostic et Alternative 0	Evaluation diagnostic	Alternative 0	Bilan de référence	Enjeux majeurs du bilan de référence et opportunités liées au périmètre
Emploi et activité économique	Emplois	<p><u>Diagnostic</u> Le taux de chômage est très important dans la zone: 41.12%, soit près du double de la moyenne régionale qui est de 22,69 %. Parmi les demandeurs d'emploi, 66.68% sont considérés comme "demandeurs d'emploi de longue durée". Si ces chiffres restent élevés, on constate cependant une évolution positive des différents indicateurs liés à l'emploi ces dernières années. On constate que le périmètre est fortement marqué par la présence d'un nombre important de demandeurs d'emploi dans la population de 18-64 ans (16.67% pour une moyenne régionale de 11.38%).</p> <p>En lien avec les problèmes de déscolarisation, beaucoup de jeunes au chômage perdent confiance dans les opportunités hypothétiques du marché du travail et se tournent vers le milieu informel ou semi-informel (type: livraison à vélo) pour subvenir à leurs besoins. Plusieurs initiatives publiques et parapubliques sont présentes dans le quartier pour participer à la lutte contre le chômage par l'aide à la recherche d'emploi.</p> <p><u>Alternative 0</u> /</p>		0		La formation et la remise à l'emploi restent un enjeu applicable à l'échelle aussi bien locale que globale.
	Mixité des fonctions	<p><u>Diagnostic</u> La majeure partie du quartier est affectée en zone d'habitation. On trouve également quelques zones mixtes avec quelques poches affectées en zones d'équipements d'intérêt collectif ou de service public (parc).</p> <p>L'axe de la chaussée de Gand comporte également un liseré commercial qui est effectif: il représente une activité commerciale importante avec plus de 20.000 clients/jour. Le périmètre compte 217 cellules commerciales (chiffres HUB), principalement répartis le long de cette chaussée, dont 30 vides. 25% des commerces sont centrés sur l'alimentation et les produits de quotidienneté.</p> <p>Le quartier ne présente pas de pôle d'emploi/bureaux important.</p> <p><u>Alternative 0</u> Le contrat école "Toots-Thielemans" ne concerne pas directement le périmètre mais offre une possible synergie avec le CQD (beaucoup d'habitants du quartier fréquentent la zone de l'école). Dans ce cadre, il est prévu d'apaiser et d'aménager les abords des infrastructures scolaires, améliorer l'éclairage public, développer des infrastructures sportives, etc.</p>		+		La diversification commerciale est un enjeu du quartier. Cette diversification devrait également intégrer les enjeux de durabilité (changements climatiques, économie circulaire, ...) et s'articuler avec les différentes stratégies politiques en place (ex : Good Food).

Thème	critères	Résumé du diagnostic et Alternative 0	Evaluation diagnostic	Alternative 0	Bilan de référence	Enjeux majeurs du bilan de référence et opportunités liées au périmètre
Cadre de vie	Espaces verts	<p><u>Diagnostic</u> L'offre en espaces verts est faible au sein du périmètre: le parc de la Fonderie est le seul espace vert situé au sein du périmètre. Il est à noter que le parc Bonnevie (aire de jeu) et le parc Etang noirs sont situés en bordure du périmètre. D'autres parcs plus grand sont situés plus loin du périmètre. De ce fait, la part de population à proximité d'un espace vert accessible au public est faible dans le quartier : 15% de la superficie du quartier n'est pas situé en zone de carence en espaces verts publics.</p> <p>Plusieurs initiatives privées de "déméralisation" sont présentes dans ou à proximité du quartier: le jardin urbain de l'asbl "La Rue" (400m2), l'espace vert "petite Senne" et certains potagers et composteurs à proximité immédiate du périmètre.</p> <p>Outre son faible nombre, l'offre en espaces "verts", un certain nombre de parcs ne correspondent pas aux attentes de la population (et des jeunes en particulier): exemple le parc de la Fonderie, très minéral (pavés qui rendent impossibles les sports à roulettes), ou le parc Étangs Noirs qui ferme à 17h alors que les sorties d'écoles sont à 15h30. Les dégradations des équipements publics dans les parcs (par vandalisme), rendent également le mobilier dangereux à utiliser, surtout pour les très jeunes publics.</p> <p>Le parc Bonnevie (réaménagé en 2019) comporte des zones de jeux, des équipements sportifs,... Le parc Étangs Noirs présente un profil similaire au niveau des équipements. Les parcs Marie-José, parc Porte de Ninove, parc Élisabeth, sont plus diversifiés mais également plus éloignés.</p> <p>Le quartier est situé en zone de priorité 2 en termes de redéveloppement des aires de jeu, avec de nombreuses aires de jeu préconisées au vu de la densité d'enfants présents dans le quartier. Il en va de même pour les agoraspaces et autres skatepark à destination d'un public adolescent.</p> <p><u>Alternative 0</u> Rénovation du parc des Étangs Noirs: création d'une trame verte et d'un espace récréatif pour les jeunes du quartier. Le Parc de l'Ouest viendra compléter les espaces verts présents aux alentours du quartier, mais pas directement dedans. Le contrat école "Toots-Thielemans" ne concerne pas directement le périmètre mais offre une possible synergie avec le CQD (beaucoup d'habitants du quartier fréquentent la zone de l'école). Dans ce cadre, il est prévu d'apaiser et d'aménager les abords des infrastructures scolaires, améliorer l'éclairage public, développer des infrastructures sportives, etc. Rénovation du parc de la Fonderie dans le cadre de la Politique de la Ville.</p>		0		<p>Un des grands enjeux est de développer des nouveaux espaces verts accessibles au public malgré le peu d'espace disponible, mais également de diversifier l'offre en termes de type d'espace et d'équipements au sein des parcs (entre autres développer des aires de jeu et des espaces à destination des adolescents).</p> <p>Réduire le vandalisme de manière générale et dans les parcs.</p>
	Alimentation durable	<p><u>Diagnostic</u> Il n'y a pas de potagers dans le périmètre (seulement quelques conteneurs dans la cour du collectif alpha) mais quelques initiatives en bordure de périmètre (La Rue asbl, jardins Majorelle et potager des logements sociaux du quartier Jaquet)</p> <p><u>Alternative 0</u> [En attente de confirmation] Dans le cadre de l'élaboration du programme de rénovation du parc de la Fonderie , divers espaces devraient être dévolus à des activités d'agriculture urbaine.</p>		0		<p>Développer des projets d'alimentation et/ou d'agriculture urbaine dans le périmètre serait un plus dans le quartier et permettrait de sensibiliser la population à ce sujet.</p>

Bien-être	<p><u>Diagnostic</u> Plusieurs constats sont faits en matière de bien-être dans le périmètre:</p> <ul style="list-style-type: none"> - La perception générale du quartier est globalement négative. - Les enfants et les jeunes indiquent que l'espace minimal est souvent sale et désuet. Et les nouveaux espaces ne sont pas non plus adaptés à leurs besoins. - Le sentiment d'insatisfaction quant à la propreté est largement partagé. Différents facteurs semblent jouer: des incivilités mais aussi un système de ramassage peu efficace. Quantification et localisation des dépôts clandestins? - Des disparités genrées dans la perception de l'espace sont très marquées dans le périmètre: de nombreuses (jeunes) femmes rapportent un sentiment d'insécurité élevé. Elles citent entre autres les nombreux buissons dans certains parcs où se déroulent une part du commerce informel. - Des "spirales négatives" concernant certains espaces publics: certains lieux abritent des trafics en tous genres qui éloignent certaines parts de la population de ces endroits (ce qui, en retour, les abandonnent aux trafiquants et baissent le contrôle social qui devrait s'y établir). Ces trafics engendrent des différentes nuisances (bruits nocturnes, petits actes de vandalisme). - Les mauvaises conditions de logement ont aussi un effet direct sur le bien-être et l'état de santé de la population. - Éclairage insuffisant par endroit. <p><u>Alternative 0</u> /</p>		0		<p>Un enjeu important sera de travailler sur l'aménagement de l'espace public de telle façon qu'un contrôle social se développe et limite le sentiment d'insécurité.</p> <p>Un travail sur la propreté des espaces publics est nécessaire.</p> <p>Un autre enjeu sera de développer des îlots de fraîcheurs afin d'améliorer le confort thermique dans l'espace public.</p>
Création de repères symbolique et paysage urbain	<p><u>Diagnostic</u> Le quartier fait partie de la première couronne urbaine de la région et situe proche de son centre et du canal. Le quartier a un passé industriel toujours lisible dans le tissu urbain: malgré des démolitions conséquentes, de nombreux bâtiments industriels jalonnent son paysage.</p> <p>Coincé dans un tissu urbain dense, ce périmètre se trouve dans un morceau de ville cadré par des frontières physiques importantes : à l'est le canal de Bruxelles, à l'ouest la barrière du chemin de fer et au nord l'axe du boulevard Léopold II. Au sein du périmètre cependant, il n'y a pas de frontières physiques fortes.</p> <p>Plusieurs centralités (place des Étangs Noirs, Mosquée Al Moutquine, Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale) sans liens forts les unes avec les autres créent un sentiment d'absence d'homogénéité spatiale et ne participent pas à une dynamique de quartier cohérente.</p> <p>On retrouve peu de bâtiments emblématiques de la commune dans ce périmètre même si plusieurs services municipaux ou espaces publics plus importants sont situés non loin du périmètre. On trouve tout de même quelques éléments intéressants participant au patrimoine historique et culturel: la Fonderie, la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale, le bâtiment art déco du cinéma Forum (devenu un magasin de meubles), le MoMusée, ...</p> <p>La place des Étangs Noirs est actuellement perçue comme une frontière entre les deux périmètres de CQD alors que devrait être un réel pivot: la Boucherie El Attari (occupation illégale) et le garage de pneu ne facilitent pas ce sentiment.</p> <p>Un arbre remarquable est présent au sein de la cour de la Fonderie.</p> <p><u>Alternative 0</u> La place des Étangs Noirs devrait être réaménagée dans le cadre du CRU 6.</p>		+		<p>La valorisation des éléments patrimoniaux (parc de la Fonderie et la place des Étangs Noirs entre autres) est un enjeu du quartier. Ces valorisations ne doivent pas viser une conservation « en l'état » mais une réelle valorisation des éléments en tenant compte des nouvelles manières d'utiliser les espaces et de la durabilité.</p>

Thème	critères	Résumé du diagnostic et Alternative 0	Evaluation diagnostic	Alternative 0	Bilan de référence	Enjeux majeurs du bilan de référence et opportunités liées au périmètre
Equipements	Accueil de l'enfance	<p><u>Diagnostic</u> Le périmètre souffre d'un manque de place en milieu d'accueil de la petite enfance (0.25 places par enfant de moins de trois quand la moyenne régionale est de 0.38). Seuls deux crèches sont présentes dans le périmètre (offre de 28 places à la MCAE et de 36 places à la Porte Verte) et un service d'accueil de la petite enfance (Court'échelle) est organisé dans la Maison des Cultures.</p> <p>4 établissements scolaires se trouvent dans le périmètre et 5 autres à proximité immédiate, mais le quartier présente également une carence en termes d'accueil de l'enfance (à tout âge)</p> <p><u>Alternative 0</u> /</p>		0		L'accueil de l'enfance reste un enjeu applicable à l'échelle aussi bien locale que globale.
	Autres équipements (santé / social / culturel / loisir)	<p><u>Diagnostic</u> <i>Sport:</i> Dans et autour du périmètre, il y a plusieurs parcs avec des installations de sports mais on constate cependant que la demande sociale pour ces équipements excède l'offre. - les différents parcs présentent quelques terrains de sports collectifs, quelques équipements de fitness mais il manque de lieux où on peut faire du sport librement, sans horaires fixes et sans payer d'entrée (aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur). - Plusieurs structures privées proposent des activités sportives payantes</p> <p><i>Culture:</i> L'offre culturelle est diversifiée. On compte: - Des musées: MoMuse, La Fonderie,... - L'Académie de Dessin et des Arts Visuels - Plusieurs asbl de promotion culturelle - la bibliothèque publique de Molenbeek - la ludothèque On compte aussi quelques structures à destination de la jeunesse: l'asbl La Renaissance, la Formation Insertion Jeunes, l'asbl les érudits, la Maison des jeunes, Centrum West, ...</p> <p><i>Social :</i> - Un restaurant social. - CPAS de Molenbeek-Saint-Jean, Maison de quartier Bonnevie, ASBL La Rue, Centrum West, Maison des Cultures et de la Cohésion sociale, plusieurs asbl travaillant avec des publics précarisés.</p> <p><i>Santé</i> Absence d'établissements de santé de grande échelle dans le périmètre mais on trouve 6 petits centres médicaux de proximité.</p> <p><u>Alternative 0</u> Le contrat école "Toots-Thielemans" ne concerne pas directement le périmètre mais offre une possible synergie avec le CQD (beaucoup d'habitants du quartier fréquentent la zone de l'école). Dans ce cadre, il est prévu d'apaiser et d'aménager les abords des infrastructures scolaires, améliorer l'éclairage public, développer des infrastructures sportives, etc.</p>		+		En termes de sport, des infrastructures de tout type sont à développer, dont des équipements en rue permettant de bénéficier d'équipements gratuits à toute heure et accessibles à différents types de publics. Étant donné le manque d'espaces de rencontre, une réflexion est également à mener pour permettre un accès aisé aux différents services et infrastructures présents à proximité immédiate du périmètre qui pourraient répondre en partie aux demandes actuelles.

Thème	critères	Résumé du diagnostic et Alternative 0	Evaluation diagnostic	Alternative 0	Bilan de référence	Enjeux majeurs du bilan de référence et opportunités liées au périmètre
Environnement	Pollution de l'air	<p><u>Diagnostic</u> L'intensité du trafic automobile a des conséquences négatives en termes de qualité de l'air (notamment concernant les concentrations en particules fines).</p> <p>Le périmètre présente globalement des taux de concentration en black carbon en heure de pointe moyennement importants (compris entre 2 et 3 µg/m³) mais présente certains axes avec des concentrations aussi importantes que les grands axes régionaux (à >6µg/m³).</p> <p><u>Alternative 0</u> /</p>		0		<p>La pollution de l'air est un enjeu bruxellois global qu'il convient de traiter à tous les niveaux possibles. Elle est donc un enjeu ici comme ailleurs : développement de l'utilisation du vélo, des transports en commun, restrictions liées à la voiture (circulation et stationnement), dans le cadre donné par le plan Good Move, production de chaleur moins polluante, plantation d'arbres, ...</p> <p>La rénovation du bâti et l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments permettra également de limiter les rejets atmosphériques des systèmes de chauffage. Afin de limiter également les émissions indirectes, il conviendra d'adopter une réflexion sur les cycles de vie des matériaux utilisés.</p>
	Cycle de l'eau	<p><u>Diagnostic</u> La commune de Molenbeek est connue pour les différents cours d'eau qui la traversaient et qui ont façonné son territoire mais aujourd'hui, le sol est fortement imperméabilisé et aucun cours d'eau n'est visible. Les seuls points d'eau restants sont les petits étangs du parc Marie-José, au sud-ouest du territoire.</p> <p>Le quartier est très imperméabilisé par endroit, avec un taux d'occupation des îlots de 73% (moyenne régionale: 48%, moyenne dans le croissant pauvre: 75-80%) et des intérieurs d'îlots imperméabilisés à 85.22%.</p> <p>Le quartier est situé dans une zone à la topographie relativement basse. En combinaison avec un taux d'occupation élevé: entraîne un risque accru d'inondation. Ceci est particulièrement évident le long de l'axe Étangs Noirs - rue Piers où l'aléa d'inondation est élevé.</p> <p><u>Alternative 0</u> /</p>		0		<p>La désimpermeabilisation est à développer au maximum, ainsi que l'accueil de la nature au niveau des bâtiments (toitures vertes, façades vertes liées au sol, accueil de la faune...).</p>
	Maillage vert et bleu	<p><u>Diagnostic</u> Le périmètre est repris en zone prioritaire de verdoisement au PRDD. L'axe au-dessus du métro, entre le canal et les étangs noirs est une continuité verte théorique mais peu mise en œuvre.</p> <p>La plupart des espaces publics sont majoritairement minéralisés et ne participent de ce fait pas au maillage vert. Les voiries arborées sont nombreuses mais ne permettent pas un développement optimal des arbres.</p> <p>Le parc Bonnevie et le parc de la Fonderie sont en zone de liaison du réseau écologique bruxellois.</p> <p><u>Alternative 0</u> Aménagement d'une partie de la place des Étangs Noirs.</p>		0		<p>La situation semble propice à la mise en place d'une réflexion autour du maillage bleu et vert et à une bonne gestion des eaux (pluviales notamment).</p>
	Faune et flore	<p><u>Diagnostic</u> Il y a une forte présence de la faune dans le périmètre, qui vit dans les bâtiments essentiellement pour y passer la nuit. Il s'agit principalement d'oiseaux et de chauves-souris. Un groupe « Moineaux 1080 » est d'ailleurs actif dans le quartier.</p> <p>L'ensemble du périmètre est très peu végétalisé: la valeur la plus élevée du CBS par îlot au sein du quartier est de 0,35, mais il s'agit de l'îlot couvert par le parc de la Fonderie. Pour le reste du quartier, les disparités entre les îlots sont importantes : 0,05 pour les îlots très densément bâtis du centre et un score légèrement supérieur pour certains îlots du sud, près du parc de la Fonderie, avec des valeurs allant de 0,1 à 0,2.</p> <p>La moitié des rues est arborée, ce qui participe à la formation de corridors écologiques. Cependant, les pieds d'arbres sont généralement réduits et fort opprimés, ne permettant pas un développement optimal des arbres.</p> <p><u>Alternative 0</u> /</p>		0		<p>Les espaces publics sont à végétaliser au maximum afin de développer le réseau écologique et l'accueil de la faune et de la flore tout en permettant une gestion plus naturelle des eaux de ruissellement (arbres en voirie avec pieds protégés, rues-parc, végétalisation des espaces de mobilité délaissés...) et une régulation du microclimat (diminution des îlots de chaleur...).</p>

Confort acoustique et vibratoire	<p><u>Diagnostic</u> Le quartier des Étangs Noirs se caractérise par un équilibre entre des zones d'habitation et des lieux de vie commune qui peuvent être potentiellement bruyants. Certaines infrastructures, activités ou autres lieux productifs/économiques peuvent générer des nuisances sonores. Mais ce sont les axes très fréquentés qui présentent les niveaux sonores les plus élevés: - La chaussée de Gand et la place des Étangs Noirs obtiennent de très mauvais résultats en termes de nuisances sonores dues à la circulation: on y trouve des niveaux sonores supérieurs à 70 dB(A). - La rue Piers est un point noir en termes de pollution (on y trouve des niveaux sonores supérieurs à 75 dB(A)) sonore. Cela est probablement dû à un "effet canyon". Dans la rue étroite aux bâtiments relativement hauts, le bruit est amplifié. - Il est également frappant de constater que les axes rue des Quatre-Vents/rue Piers et la chaussée de Merchtem et la rue de l'Éléphant/la rue de la Borne/la Rue de l'École souffrent énormément du bruit de la circulation (on y trouve des niveaux sonores supérieurs à 70 dB(A)), plusieurs écoles se trouvent le long de ces axes. - Aucun tram ne passe dans le périmètre et les bus sont concentrés dans les zones de trafic automobile important. Les transports en commun n'accroissent donc pas spécialement la problématique</p> <p>- Les îlots Bonnevie/Piers et Quatre-Vents/Delaunoy sont reconnus comme zones de confort acoustique à protéger, et la quasi-totalité du quartier est considérée comme zone de confort acoustique à créer.</p> <p><u>Alternative 0</u> La mise en place du plan Good Move devrait apaiser le quartier également en termes de bruit lié au trafic. Le quartier est repris dans les CLM prioritaires de la Région ou de la Commune qui seront lancés dans fin 2021.</p>		0		De manière générale, la réduction de la pression automobile permettra de diminuer le bruit lié au sein du site. La multiplication de petits espaces publics de qualité, poches de zones de calme, permettrait de diluer leur fréquentation et, par la même occasion, leurs nuisances.
Energie	<p><u>Diagnostic</u> Le bâti est ancien, ce qui ne joue pas en faveur de ce critère.</p> <p><u>Alternative 0</u> /</p>		0		La rénovation est un enjeu pour l'ensemble des bâtiments du quartier
Sol, sous-sol	<p><u>Diagnostic</u> Le sol de l'ensemble du périmètre est composé de sables et argiles de Kortrijk. Au vu du passé industriel du quartier, de nombreuses parcelles sont reprises à l'inventaire de l'état du sol. Le taux d'imperméabilisation du quartier est très élevé : la majorité des espaces public sont minéralisés et le taux des îlot est également très important. Le quartier est situé dans la vallée de la Senne et son relief est plat.</p> <p><u>Alternative 0</u> /</p>		0		Un point d'attention sera à porter à la pollution et à la qualité des sols dans le cadre du développement de projets (en particulier lorsqu'il s'agit de projet d'espace vert public). Pour le programme du CQD, on s'assurera que les parcelles potentiellement mobilisables sont ou non reprises dans l'une ou l'autre des catégories de l'état du sol. En fonction de cela, la fiche projet est rédigée de manière à intégrer cette problématique dès le départ et s'intégrer dans la stratégie Good Soil.
Ressources	<p><u>Diagnostic</u> Il n'existe pas de repair café dans le quartier ou d'entreprises connues pour leur circularité. La propreté est une problématique globale qui s'applique également localement.</p> <p><u>Alternative 0</u> /</p>		0		D'une part, la thématique est à considérer dans l'ensemble des projets, qu'il s'agisse de projet de rénovation ou de mise en contact d'entreprises, d'associations, d'appels à projets etc. D'autre part, par rapport à l'enjeu de la propreté et des dépôts sauvages, la sensibilisation à la réparation et au recyclage aurait du sens.
Changements climatiques et résilience	<p><u>Diagnostic</u> Le taux de verdurisation du quartier est d'environ 15% (canopée). L'ensemble du périmètre est repris en "zone chaude" sans qu'aucun îlot de fraîcheur (excepté le parc de la Fonderie) ne soit présent. La moitié des rue est arborée, ce qui participe positivement au rafraichissement du quartier.</p> <p><u>Alternative 0</u> /</p>		0		Le développement de la nature est une opportunité pour améliorer le cadre de vie du quartier (aires de jeu en contact avec la nature, végétalisation des cours d'écoles, nouveaux espaces verts, diversification des plantations pour amener de la couleur et des odeurs...) et la sensibilisation à l'environnement (exemple du groupe « Moineaux 1080 »).

Thème	critères	Résumé du diagnostic et Alternative 0	Evaluation diagnostic	Alternative 0	Bilan de référence	Enjeux majeurs du bilan de référence et opportunités liées au périmètre
Mobilité	Accessibilité des transports en communs	<p><u>Diagnostic</u> Le quartier est très bien desservi en transports en commun: globalement, l'ensemble du périmètre se trouve à la fois à moins de 250m d'arrêts de bus et à moins de 500m d'arrêts de métro. Métro: l'arrêt Étangs Noirs dessert les lignes 1 et 5 (c'est un hub multimodal avec une station Villo et des arrêts de bus). À moins de 500m à l'ouest du périmètre se trouve aussi l'arrêt Osseghem qui dessert les lignes 2 et 6. Tram: à proximité du périmètre, au sud, passe la ligne 82. Bus: ligne 89 (qui sera remplacée par la ligne 86 après l'application du plan bus de la STIB) passant au cœur du périmètre.</p> <p><u>Alternative 0</u> La gare de l'ouest devrait voir ses fréquences renforcées dans le cadre du RER, ce qui sera positif pour le quartier.</p>		0		Le quartier étant très bien desservi, il s'agit plutôt d'améliorer l'accès pour tous public (en ce compris les PMR), le sentiment de sécurité et de propreté aux arrêts.
	Circulation motorisée	<p><u>Diagnostic</u> Les charges de trafic sont importantes sur les grands axes bordant le périmètre. L'axe chaussée de Gand, place des Etangs Noirs et rue Piers est régulièrement saturé. Tous les axes du périmètre sont intégralement intégrés au régime de vitesse de 30km/h.</p> <p>La voiture reste un marqueur social important dans le quartier et est omniprésente dans l'espace public. Le taux de motorisation des ménages en 2019 est relativement faible (0,41). Le stationnement automobile mobilise énormément d'espaces publics dans le quartier, on y compte 904 places (majoritairement reprises en zone verte) et un taux d'occupation très important. L'offre hors voirie est estimée à environ 500 places. La pression sur l'espace public est donc importante.</p> <p>Le carrefour concentrant le plus d'accident est le carrefour de la chaussée de Gand avec la rue de la Borne, classé en priorité 2. Les zones à concentration d'accident s'alignent essentiellement sur cette chaussée de Gand, et notamment place des Étangs Noirs. La chaussée de Gand présente des problèmes de circulation entre autres liées aux livraisons (doubles files liées au non-respect des zones de livraison...)</p> <p><u>Alternative 0</u> Le plan Good Move place l'ensemble du quartier dans le réseau de quartier ce qui devrait se traduire par une diminution significative. La chaussée de Gand a ce statut également (déclassement par rapport au plan Iris II), ce qui doit encore être traduit en termes d'aménagements dans les faits. La réfection de la place des Étangs Noirs devrait supprimer une grande partie du stationnement qui s'y trouve pour l'instant (mais une compensation sera proposée dans le cadre du CRU 6).</p>		0		<p>La mise en œuvre du plan Good Move via les CLM (prévu pour le quartier pour 2021-2022) devrait aider à apaiser le quartier.</p> <p>La réduction de l'impact du stationnement, liée à l'utilisation de la voiture privée (à diminuer), sur l'espace public est un réel enjeu du quartier : libérer de l'espace pour d'autres fonctions tout en garantissant une offre suffisante en stationnement (même hors voirie).</p>

Vélo	<p><u>Diagnostic</u></p> <p>La chaussée de Gand est la seule pourvue d'une piste cyclable marquée.</p> <p>On compte 2 stations Villo dans le périmètre et 3 en bordure de celui-ci. Il y a pour le moment 39 dispositifs pour le parking vélo sur l'espace public qui comptabilisent une offre totale de 275 places pour les vélos. Ceux-ci ne suffisent pas car on constate de nombreux vélos stationnés même de nuit dans l'espace public (78 dans le périmètre lors du relevé 2020 du BRAT) Les maisons étant relativement anciennes et souvent divisées, il existe généralement peu de place à l'intérieur pour stationner plusieurs vélos (par ménage).</p> <p>Le quartier est enserré par 2 axes Confort au niveau vélo (rue Delaunoy et chaussée de Merchtem).</p> <p><u>Alternative 0</u></p> <p>Le périmètre est bordé par 2 RER vélo en projet : l'un qui longe la ligne 28 et consistera en un itinéraire de rocade, l'autre, le long du Boulevard Léopold II donnera un accès direct au centre pour le nord du périmètre.</p>		+		<p>Le vélo avait déjà le vent en poupe ces dernières années, mais la récente situation liée au Covid19 a encore renforcé la tendance.</p> <p>La question du stationnement vélo (en et hors voirie, ainsi que pour le vélo cargo) pour le public local est un enjeu du quartier. Afin de permettre un développement optimal de cette pratique, il faudra également tenir compte des besoins de services de vente et de réparation.</p>
Piétons / PMR	<p><u>Diagnostic</u></p> <p>L'état de l'espace public est relativement bon au vu des rénovations récentes. Le périmètre présente plusieurs ZACA dont une de priorité 2.</p> <p><u>Alternative 0</u></p> <p>La commune dispose d'un PCM qui permet de coordonner la stratégie piétonne/PMR dans le périmètre.</p>		0		<p>Il faudrait développer et mettre en œuvre une stratégie globale de développement priorisé d'infrastructures facilitant le report modal des déplacements vers la mobilité active (avec une attention particulière pour les PMR).</p>
Alternatives à l'automobilité	<p><u>Diagnostic</u></p> <p>Deux stations Cambio sont situées à proximité immédiate du périmètre (à approximativement 10min à pied pour l'ensemble du périmètre). Trois stations Villo se trouvent dans le périmètre.</p> <p><u>Alternative 0</u></p> <p>/</p>		0		<p>Dans le cadre d'une politique globale, des services de mobilités devraient être développés afin d'accompagner le report modal depuis la voiture individuelle (par exemple par le développement d'un hub permettant l'essai de solutions alternatives).</p>

PHASE 2 :

Analyse des incidences environnementales du
projet de programme du CQD

1. Processus itératif

La seconde phase du RIE a été réalisée selon le processus suivant :

- Avant l'élaboration du projet de programme, une réunion de travail a permis au bureau d'étude du RIE et à celui en charge de la rédaction du programme d'échanger à propos des conclusions du bilan de référence du RIE. Le bureau en charge du programme a ainsi pu intégrer à son projet de programme les grands enjeux environnementaux et les opportunités relevées.
- Le programme a fait l'objet d'une analyse générale selon les critères environnementaux définis en phase 1. Les remarques et recommandations qui ont été faites lors de cette analyse ont permis d'adapter les fiches projets en fonction.

Les documents qui suivent présentent une analyse du projet de programme tel qu'il se présente après ces deux étapes. Les remarques et recommandations déjà faites au bureau d'études ont été, d'une part, intégrées dans la dynamique de développement des projet et se trouvent, d'autre part, dans les différentes fiches projets du programme. Les différents détails sont disponibles pour l'administration en charge de la rédaction des Cahiers Spéciaux des Charges des différents projets.

2. Structuration de la phase 2

L'analyse RIE suit la trame suivante :

- . [Document 5](#) : présentation synthétique du projet de programme du Contrat de Quartier Durable
- . [Document 6](#) : Analyse de la concordance des objectifs du projet de programme avec ceux des plans et programmes pertinents au regard du périmètre (régionaux, communaux, locaux...)
- . [Document 7](#) : Analyse environnementale du projet de programme et tableau de synthèse par projet

L'analyse environnementale du programme est réalisée par thématique et par critères définis dans la phase 1 selon les principes ci-dessous :

Mesure	Description
Effet	Description des effets de la mesure. Ils peuvent être positifs, neutres ou négatifs.
Impact / portée de la mesure	L'impact de la mesure peut être soit <ul style="list-style-type: none">- Global, s'il touche l'ensemble de la population ou de la superficie du projet- Limité, s'il n'en concerne qu'une partie (ex : un espace public, un groupe de bâtiments, une tranche de la population...)
Permanence / durée de l'incidence	La mesure peut être permanente ou temporaire, réversible ou irréversible

Pour chaque critère il s'agira :

- De vérifier que les grands enjeux du bilan de référence ont été pris en compte
- De mettre en valeur des points d'attention ou les éventuelles incidences négatives du projet de programme
- Le cas échéant de faire des recommandations qui pourront ensuite être prises en compte lors de la rédaction des cahiers des charges pour la phase opérationnelle du CQD.

3. Méthode d'analyse des incidences

La méthode d'analyse est la suivante :

Analyse détaillée

Pour chaque projet une note a été attribuée par critère (définis dans la phase 1 du RIE) en fonction de l'incidence du projet :

+	Incidences positives
o	Incidences neutres / absences d'incidences
-	Incidences négatives
?	Point d'attention ou de vigilance sur le projet

Exemple : extrait du tableau d'analyse du projet 1.4

Thème	critères	Bilan de référence	Enjeux majeurs du bilan de référence et opportunités liées au périmètre			
	Cycle de l'eau		La désimperméabilisation est à développer au maximum, ainsi que l'accueil de la nature au niveau des bâtiments (toitures vertes, façades vertes liées au sol, accueil de la faune...) Les espaces publics sont à végétaliser au maximum afin de développer le réseau écologique et l'accueil de la faune et de la flore tout en permettant une gestion plus naturelle des eaux de ruissellement (arbres en voirie avec pieds protégés, rues-parc, végétalisation des espaces de mobilité délaissés...) et une régulation du micro-climat (diminution des îlots de chaleur...).	Imperméabilisation d'une partie de la parcelle	-	Le terrain étant situé en zone d'aléa d'inondation moyen, il est nécessaire de prévoir des dispositifs de gestion des eaux de pluie à l'échelle de la parcelle et d'éviter le rejet d'eaux de pluie à l'égout --> Installation d'une citerne collectant les eaux de pluie lors de la construction, et maximiser sa réutilisation au sein du bâtiment...
	Changements climatiques et résilience			Suppression d'un îlot de fraîcheur dans le quartier	-	

Dans tous les tableaux de cette phase 2 du RIE, les colonnes de gauche sont identiques et suivent le même ordre :

- Deux colonnes reprennent la thématique puis le critère
- Une colonne reprend la couleur attribuée au bilan de référence (cf. phase 1)
- Une colonne décrit les impacts du projet sur le critère
- Une colonne reprend la note attribuée selon les incidences du projet (voir ci-dessus)
- Une dernière colonne reprend les recommandations spécifiques au critère pour le projet

Synthèse des incidences

Une synthèse des conclusions issues de ces analyses est présentée dans le document 7 :

- Un texte reprend les principales incidences et recommandations par thématique ;
- Un tableau reprend, par thématique et critère, l'ensemble des notes des différents projets et un bilan global qui s'y rapporte.

Au regard de l'évaluation de chaque critère, ce bilan a été réalisé en fonction du fait que l'ensemble des projets (projet de programme) a un impact global sur le critère : soit il l'améliore, soit il le détériore, soit il est neutre, ou encore il peut l'améliorer uniquement à certaines conditions. Ce bilan reprend le code couleur suivant :

	Détérioration du critère
	Recommandation ou vigilance sur le projet
	Amélioration du critère
	Sans impact ou impact minime ou neutre

Thème	critères	Bilan des critères	Projet 1.1. - Salle Polyvalente	Projet 1.2. - Maison du Bien-être	Projet 1.3. - Logements Taxisieux (CLTB)	1.4. - Acquisition d'immeubles abandonnés	3.1. - Chaîne de placettes conviviales	3.2. - Axe Doux Chaussée de Merchtem/ rue 4 Vents	3.3. - Parc de la Fonderie	3.4. - Place des Etangs Noirs	4.1. - Jobscoach de proximité	4.2. - ISP Commerce	4.3. - Accompagnement scolaire 12-18 ans	4.4. - Rénovation R+ (location AIS)	4.5. - Projet Pilote CLTB	4.6. - Appels à projets "un quartier durable"	4.7. - Appels à projets "un quartier durable"	CCL des incidences		
Diversité de l'offre	Adaptation de logements existants en logements sociaux		0	0	+	+	0	0	0	0	0	0	0	+	+	0	0			
	Développement de logements sociaux		+	+	-	+	0	0	+	+	0	0	0	+	+	0	0			
	Création de logements sociaux		+	+	-	0	+	+	+	+	+	+	+	0	0	+	+			
	Solutions innovantes à l'habitat		+	0		+	0	0	0	0	0	0	0	+	+	0	0			

Extrait du tableau d'analyse globale

Table des matières

DOCUMENT 5 : PRÉSENTATION DU PROJET DE PROGRAMME ET DES PRINCIPALES ALTERNATIVES ÉTUDIÉES	7
DOCUMENT 6 : ANALYSE DE LA CONCORDANCE DES OBJECTIFS AVEC LES PLANS ET PROGRAMMES	12
DOCUMENT 7 : ANALYSE DES INCIDENCES GLOBALES DU PROGRAMME DU CQD.....	30

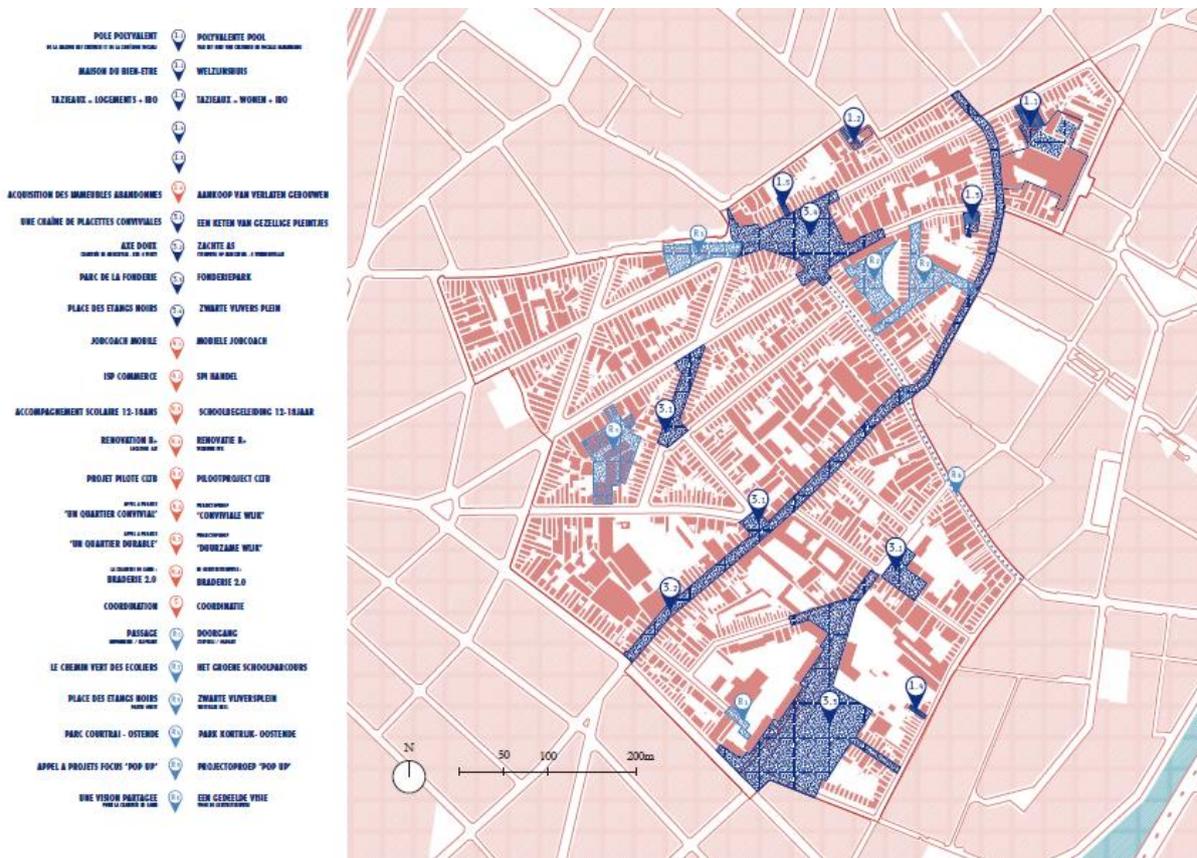
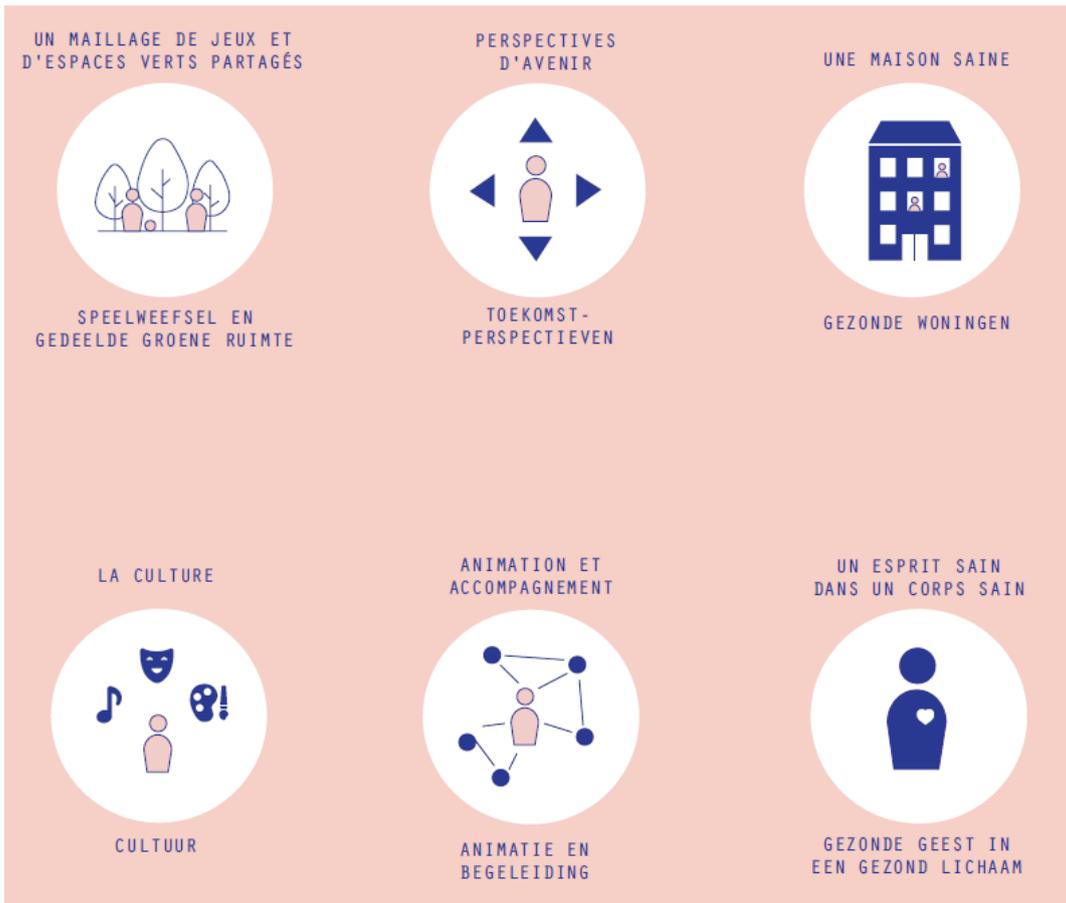
DOCUMENT 5 : PRÉSENTATION DU PROJET DE PROGRAMME ET DES PRINCIPALES ALTERNATIVES ÉTUDIÉES

Les grands principes liés au projet de programme

Sur base des enjeux identifiés dans le diagnostic ainsi que des rencontres citoyennes, les grands objectifs transversaux au projet de programme sont les suivants :

- Réduire le décrochage scolaire
- Lutter contre la drogue
- La santé mentale
- Participation permanente
- Développer une passion
- Emploi et revenu
- Le dynamisme économique et la production
- Lutter contre la pauvreté des enfants
- Stimuler la rencontre
- Un réseau associatif mieux connu
- Alimentation saine
- Etendre l'offre de sports gratuits
- Lutter contre la fracture numérique
- Des logements abordables
- Lutter contre l'insalubrité
- Accessibilité intégrale
- La différence selon le genre (dans l'espace public)
- Réduire l'empreinte de la voiture
- La promenade verte des écoliers
- Des terrains de jeux variés
- Renforcer le réseau vert

Pour rappel, le projet de programme doit répondre à l'ordonnance relative aux Contrats de Quartier Durable (création de logements...).



Projet de programme © PTA

Les projets

Logements

Construction ou rénovation 16 à 19 logements à vocation abordables et accessibles et de typologies innovantes :

- Projet 1.3 – création de 5 à 6 logements abordables sur le modèle du CLTB ;
- Projet 1.6 – une douzaine d'immeubles dégradés et /ou inoccupés identifiés pour potentielle acquisition en vue de leur rénovation ou d'un nouveau développement (liste non-exhaustive).

Le programme prévoit en outre un projet de service aux propriétaires sous condition de remettre les logements en gestion locative à une AIS (objectif de 7 logements) (Projet 4.4) et un programme d'aide à la rénovation (comprenant des primes et une prise en charge de la rénovation) sur le modèle du CLTB pour 4 à 5 logements pilotes pour favoriser la rénovation des logements du quartier (Projet 4.5).



Certains bâtiments concernés – projet 1.3 à gauche et 1.6 à droite © PTA

Equipements

2 Equipements à destination de la petite enfance, de la jeunesse, des publics « oubliés » (jeunes filles) et des nombreuses associations du quartier :

- Projet 1.1. – Pôle polyvalent (MCCS)
- Projet 1.2. – Maison du bien-être



Bâtiments concernés – projet 1.1 à gauche et 1.2 à droite © PTA

Espaces publics

3 opérations d'intervention sur l'espace public :

- Projet 3.1. – Aménagement d'une « chaîne de placettes conviviales » pour développement d'espaces verts et de jeux en continuité par 3 espaces : Quatre-Vents/Courtrai, Borne/Colonne , Carpe ;
- Projet 3.2. – Réaménagement partiel de la chaussée de Merchtem et rue des Quatre-Vents en un axe doux ;
- Projet 3.3. – Réaménagement du parc de la Fonderie, comportant des espaces verts, des infrastructures sportives et ludiques, améliorant la connexion avec le Musée de l'Industrie et du Travail, créant des espaces culturels, de loisirs, potagers, ... ainsi qu'une place devant l'école Klimpaal et le réaménagement des jardins devant le complexe du Foyer Molenbeekoïsi ainsi que la rue de l'Eléphant ;
- Projet 3.4. – Réaménagement de la place des Etangs Noirs pour la création d'une zone végétalisée, apaisée, confortable et comportant une gestion intégrée des eaux pluviales.

Apaisement du quartier

L'apaisement du quartier passera principalement par le projet 3.2 qui vise à aménager un axe doux sur la chaussée de Merchtem et rue des Quatre-Vents afin d'y mettre en valeur les usagers faibles et favoriser la verdurisation d'un couloir écologique.

Le projet 3.1. participe aussi à l'apaisement du quartier en favorisant la mobilité douce ainsi que le 3.4. en réduisant l'empreinte de la voiture dans l'espace public sur la Place des Etangs Noirs.

La succession de placettes conviviales de ce projet 3.1 a également l'ambition de créer des espaces verts publics reliant de manière continue la place des Etangs Noirs au parc de la Fonderie.

Le projet 4.8 prévoit une « braderie 2.0 » axée sur la durabilité sur la chaussée de Gand tous les premiers samedis du mois. Pour permettre aux activités prévues de s'y dérouler, la chaussée sera temporairement interdite aux voitures : les visiteurs et riverains pourront donc découvrir cette zone

piétonisée le temps de la braderie (permettant un premier pas vers un changement de mentalité concernant les évolutions futures de mobilité).

Déploiement des associations locales

Le programme prévoit plusieurs actions socio-économiques qui ont comme objectif commun de favoriser l'intégration socio-professionnelle et l'accrochage scolaire ainsi que la cohésion sociale et ce en collaboration avec les acteurs et associations locales :

- Projet 4.1. – Job coach de proximité avec comme public cible les jeunes « NEED »
- Projet 4.2. – ISP Commerce pour offrir des opportunités de stages, formation, emploi auprès des chercheurs d'emploi du quartier dans le secteur commercial
- Projet 4.3. - Accompagnement scolaire des 12-18 ans pour favoriser l'accrochage et l'intégrations scolaire
- Projet 1.2 – à terme, après avoir construit le bâtiment, un des buts de l'opération est d'organiser des permanences, soutien scolaire et psychologique à la Maison du bien-être, avec comme public-cible les filles/femmes (le CQD finance la construction du bâtiment mais pas l'opération socioéconomique qui lui succédera car elle sera hors délais).

Projets publics

Le CQD mettra à disposition des budgets pour des appels à projet autour des thématiques de la convivialité (opération 4.6) et la durabilité (opération 4.7) qui permettront de financer, tout au long du CQD, différents projets rentrant dans les critères décidés en commission de concertation.

DOCUMENT 6 : ANALYSE DE LA CONCORDANCE DES OBJECTIFS AVEC LES PLANS ET PROGRAMMES

Il s'agit en préambule de cette seconde phase de s'assurer de la concordance du projet programme du CQD avec les plans et programmes en vigueur qui ont été jugés pertinents au regard du territoire et des enjeux définis dans la phase 1.

Pour chacun des plans / programme retenu, l'étude qui suit s'attache à vérifier que les objectifs et le projet de programme du CQD sont cohérents avec ceux du plan / programme.

Plans et programmes	Pertinence pour le CQD
Plans internationaux	
Stratégie de l'Union européenne en faveur du Développement Durable (SDD de l'UE) – révision 2006	Non, intégré dans les plans inférieurs
Europe 2020, stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive	Non, intégré dans les plans inférieurs
Stratégie de la Biodiversité à l'horizon 2020 (2011)	Non, intégré dans les plans inférieurs
Directive européenne pour la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage (Directive Natura 2000) - 1992	Non, intégré dans les plans inférieurs
Plans nationaux	
Plan Fédéral de Développement Durable (avant-projet PFDD) 2009-2012	Non, intégré dans les plans inférieurs
Plans régionaux	
Plan Régional de Développement Durable - 2018	Oui
Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS) démographique - 2013	Oui
Règlement Régional d'Urbanisme - 2006	Non
Code Bruxellois de l'Air, du Climat et de la maîtrise de l'Energie (COBRACE) - 2013	Non
Plan Logement - 2008	Non
Plan QUIET.BRUSSELS - 2019	Oui
Plan de Gestion des Ressources et des Déchets - 2018	Oui
Plan Nature - 2016	Oui
Plan de Gestion de l'Eau (PGE2) - 2016-2021	Oui

Plan Energie-Climat (PNEC) bruxellois - 2019	Oui
Plan taxi - 2017	Non
Plan Marchandise- 2013	Non
Plan Canal - 2014	Non, pas dans la zone
Schéma de développement commercial - 2008	Non
Stratégie Good Food - 2015	Oui
Stratégie Good Soil - 2020	En cours de réalisation
Le Programme Régional en Economie Circulaire (PREC) - 2016	Oui
Plan Régional de mobilité « Good Move » – 2019	Oui
Plan lumière régional	Non
Plan régional de politique du Stationnement (PRPS) – 2013 – nouvelle ordonnance et mis à jour prévue	Oui
Plans communaux	
Plans Particuliers d’affectations du sol (PPAS)	Non
Agenda 21 – Programme Action Climat 2012	Oui (pas/peu mis en œuvre)
Plan communal de mobilité (PCM) - 2008	Oui (ancien, adopté en 2011, devra être actualisé suite au plan Good Move)
Plan d’Action Communal de Stationnement (PACS) - 2015	Oui (ancien, adopté en 2015 et devra être actualisé suite au nouveau PRPS)
Plans locaux	
/	/

Analyse

Les pages suivantes reprennent, pour chaque Plan/Programme analysé, une fiche décrivant ses aspects/objectifs/mesures en lien avec le CQD, puis une analyse de la concordance du projet de programme du CQD avec ceux-ci.

Plan régional de développement durable PRDD - 2018

Echelle

Région de Bruxelles Capitale

Objectifs pertinents pour le CQD

La liste suivante reprend les axes de développement et les stratégies correspondantes avec lesquels le programme du CQD devra être conforme :

Axe 1 : mobiliser le territoire pour construire l'armature du développement territorial et développer de nouveaux quartiers :

Stratégie 1 : mobiliser le potentiel et les ressources foncières

Stratégie 2 : Proposer une densification maîtrisée

Stratégie 3 : Actions futures pour le logement social à Bruxelles

Axe 2 : Mobiliser le territoire pour développer un cadre de vie agréable, durable et attractif :

Stratégie 1 : les équipements comme support de la vie quotidienne

Stratégie 2 : les espaces publics et les espaces verts comme supports de la qualité du cadre de vie

Stratégie 3 : améliorer l'équilibre entre les quartiers

Stratégie 4 : défendre et promouvoir le patrimoine urbain comme vecteur d'identité et d'attractivité

Stratégie 5 : renforcer le paysage naturel

Stratégie 6 : préserver et améliorer le patrimoine naturel régional

Axe 3 : Mobiliser le territoire pour le développement de l'économie urbaine

Stratégie 3 : soutenir l'économie de proximité et l'emploi local

L'ensemble du périmètre est classé en Zone de Revitalisation Urbaine (ZRU), arrêtée en 2016 (et revue en 2019 pour la nouvelle ZRU en application depuis janvier 2020). La zone prioritaire de revitalisation répond ainsi au principe de concentration des aides et des programmes (e.a. CQD, CRU, Politique de la Ville, primes à la rénovation et à l'embellissement du bâti, zone d'économie urbaine stimulée,...) afin de garantir l'effet des investissements publics dans les zones les plus défavorisées.

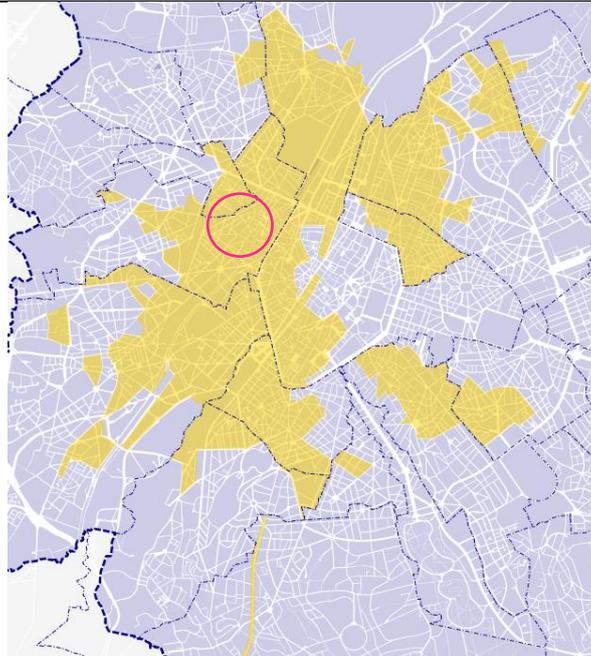
Notons que le périmètre est également classé au PRDD en *zone prioritaire de verdoisement*, ce qui implique que le quartier nécessite la création de nouveaux espaces verts notamment par la mise en valeur des espaces résiduels, intérieurs d'îlots, toitures, façades, etc. ainsi que la création de nouveaux parcs publics réalisée lors de la réurbanisation des grandes zones stratégiques.

En outre, au nord du périmètre, le PRDD identifie une continuité verte connectant la plaine de jeux Bonnevie au stade du Sippelberg en passant par la place des Etangs Noirs.

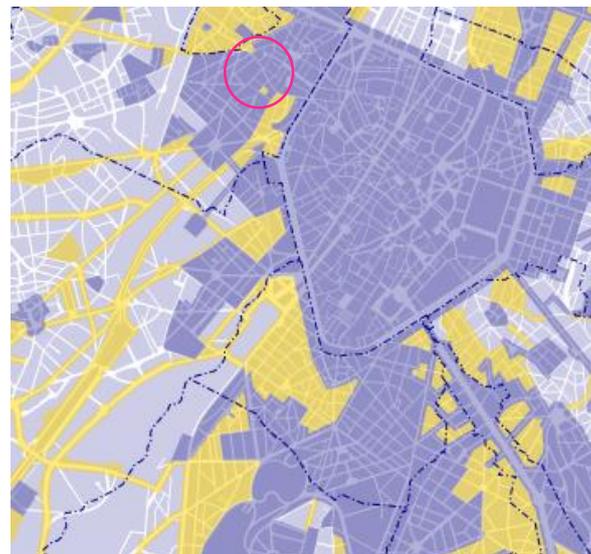
Du point de vue de la mobilité, la station de métro Etangs Noirs est un arrêt structurant dans le réseau de transport en commun de haute capacité (M1 et M5 ainsi que plusieurs lignes de bus).

La totalité du périmètre est également reprise dans le *périmètre d'embellissement et de mise en valeur du patrimoine et comme Zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement* (ZICHEE) au sens du PRAS. La place des Etangs Noirs et les immeubles de logement social rue de la Borne sont repris dans le projet de Périmètre d'embellissement et de mise en valeur du patrimoine.

On notera que le quartier Etangs Noirs est à proximité, à l'ouest et au sud, de plusieurs Plans d'Aménagement Directeur (PAD) en cours : Gare de l'Ouest, Heyvaert et Porte de Ninove. Ces outils portent une attention à l'aménagement des espaces publics et la mise en valeur du paysage.



Zone de revitalisation urbaine 2016 (extrait carte 6 du PRDD)



Zones patrimoniales (extrait carte 7 du PRDD)

Projet de Périmètre
d'embellissement
et de mise en valeur
du patrimoine

Zone d'intérêt culturel,
historique, esthétique
ou d'embellissement
- ZICHEE (PRAS)

Concordance de ces objectifs avec le projet de programme du CQD

Dans sa globalité, le projet de programme du CQD est cohérent avec les objectifs du PRDD et on ne relève pas d'incompatibilités. Il concorde particulièrement en matière de :

- production de logements dont abordables, intergénérationnels et de type CLTB
- production d'équipements publics (pôle polyvalent, maison du bien-être,...)
- développement d'espaces publics végétalisés (place des Etangs Noirs, parc de la Fonderie, chaîne des placettes conviviales,...).
- soutien de l'économie de proximité et l'emploi local (ISP Commerce,...)
- apaisement des espaces publics en faveur des modes doux (chaîne des placettes conviviales, axe doux chaussée de Merchtem,...)
- amélioration du paysage naturel (chaîne de placettes, place des Etangs Noirs, Axe doux,...)

Il permet aussi d'assurer une meilleure soutenabilité de la densité.

Plan régional d'affectation du sol (PRAS) - 2013

Échelle

Région de Bruxelles Capitale

Objectifs pertinents pour le CQD

La majeure partie du quartier est classée en zone d'habitation ou en zone mixte au PRAS. Deux îlots rue de l'Elephant et de la Borne sont affectés en zone de forte mixité ainsi qu'une partie en zone de parc. Une partie de l'îlot entre la rue de Coutrai et des Quatres-Vents est reprise en zone d'équipements d'intérêt collectif ou de service public (école communale ainsi qu'une partie de l'îlot où se situe la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale entre la rue Piers et la rue Mommaerts).



PRAS (Extrait du Diagnostic du COQ, PTA)

Concordance de ces objectifs avec le projet de programme du CQD

Les objectifs du projet de programme sont cohérents avec le PRAS, puisqu'il s'agit principalement de créer du logement, des équipements et des espaces verts/de loisirs, fonctions qu'il est possible de développer dans toutes les zones du PRAS.

Il n'y a donc pas d'incompatibilité entre le projet de programme et le PRAS.

Plan QUIET.BRUSSELS – 2019

Plan de Prévention et de Lutte contre le bruit et les Vibrations en Milieu Urbain

Echelle

Région de Bruxelles Capitale

Objectifs pertinents pour le CQD

QUIET.BRUSSELS développe une stratégie autour de 3 visions :

- QUIET.TRANSPORT : apaiser le bruit des transports
- QUIET.CITYLIFE : promouvoir la tranquillité et le calme dans le développement urbain
- QUIET.TOGETHER : gérer la mixité

Ces 3 visions sont articulées autour de 9 thématiques ou axes d’actions, eux-mêmes déclinés en 45 mesures qui ciblent et identifient clairement les acteurs concernés afin de toucher l’ensemble des secteurs et thématiques liés au bruit. Sont reprises dans la liste suivante les mesures qui concernent directement le projet de CQD :

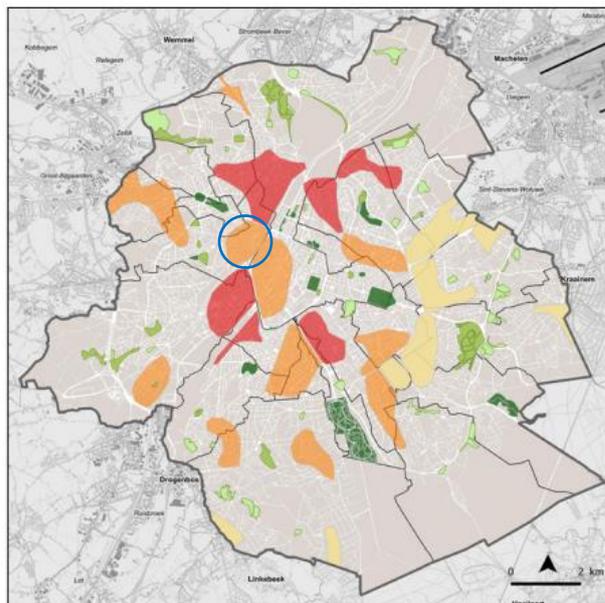
- *Modérer les transports motorisés*
 - *Mesure 1. Prendre en compte l’acoustique dans l’élaboration des plans et des projets de mobilité*
 - *Mesure 4. Modifier les comportements des conducteurs de véhicules motorisés*
- *Réaliser des zones de confort*
 - *Mesure 19. Concevoir un paysage sonore dans les quartiers durables*
 - *Mesure 20. Réaliser des zones de confort acoustique ou Q-zones*
- *Assurer le confort acoustique des bâtiments*
 - *Mesure 31. Veiller au confort acoustique dans les logements publics*
- *Intégrer les équipements collectifs et de loisirs*
 - *Mesure 43. Intégrer une approche acoustique lors de la réalisation de nouveaux équipements publics*

Zones de confort à créer

- Priorité 1
- Priorité 2
- Priorité 3

Zones de confort à améliorer

- Priorité 1
- Priorité 2
- Priorité 3



Zones de confort à créer et améliorer (Extrait du Plan QUIET.BRUSSELS)

L’ensemble du périmètre du CQD est en zone de confort à créer de priorité 2. Notons aussi que du point de vue du bruit routier, la rue Piers ainsi qu’un morceau de la chaussée de Gand au Sud-Est du périmètre sont des points noirs acoustiques routiers identifiés par le Plan.

Concordance de ces objectifs avec le projet de programme du CQD

L'objectif général d'apaisement et la promotion des modes doux du programme (diminution de la place de la voiture, végétalisation des espaces publics, création de placettes et d'espaces de séjour et tranquillité...) contribuent aux objectifs du Plan Quiet en termes de modération du bruit causé par le trafic automobile.

Les projets de logements et d'équipements prévus dans le programme vont globalement permettre d'améliorer le confort acoustique des bâtiments.

Dans son ensemble le programme pourrait aussi avoir des incidences mais cette fois négatives sur cette thématique, puisqu'une partie des espaces publics ou équipements prévus pourraient être davantage bruyants en lien avec l'intensification des usages et usagers... Il s'agira d'évaluer au cas par cas ces incidences et de prendre des mesures limitantes le cas échéant.

Il n'y a pas d'incompatibilité entre les objectifs de ces deux outils et par son programme le CQD contribue à la création de zones de confort.

Plan de Gestion des Ressources et des Déchets - 2018	
Échelle	Région de Bruxelles Capitale
Objectifs pertinents pour le CQD	
<p>En 2018, le Plan Déchets devient Plan de Gestion des Ressources et Déchets (PGDR) en 2018 et pour intégrer le concept d'« économie circulaire » et ainsi une nouvelle stratégie de gestion des déchets, désormais perçus comme des ressources et tendre vers le « zéro déchet ». Sont reprises dans la liste suivante les mesures qui concernent plus directement le projet de CQD :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>OS2 : TRANSFORMER LES PRATIQUES DE CONSOMMATION DES MENAGES ET LES ENCOURAGER VERS LE ZERO-DECHET</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>OO2.1 : Faire évoluer la prise de conscience des citoyens par rapport aux impacts environnementaux de leurs modes de vie</i> • <i>OO2.2 : soutenir les initiatives individuelles et collectives des citoyens qui visent à mettre en pratique les changements de consommation vers plus de durabilité</i> • <i>OO2.3 : Améliorer significativement la qualité et la quantité des déchets ménagers collectés sélectivement en vue de leur valorisation</i> - <i>OS4 : TRANSFORMER LES PRATIQUES DE CONSOMMATIONS DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES ET LES ENCOURAGER VERS LE ZERO-DECHET</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>OO4.1 : Améliorer la gestion circulaire des ressources et des déchets au sein des activités économiques, non marchandes et du secteur public</i> - <i>OS5 : POURSUIVRE LA TRANSITION DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION VERS UNE GESTION CIRCULAIRE DES RESSOURCES ET DES DECHETS DE CONSTRUCTION</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>OO5.1 : Développer l'écoconception des bâtiments et matériaux en vue de permettre leur adaptabilité, allonger leur durée de vie et favoriser leur démontabilité et recyclabilité</i> • <i>OO5.2 : Expérimenter et développer la pratique de la déconstruction sélective et du réemploi de matériaux dans la construction</i> • <i>OO5.3 : Augmenter la qualité du recyclage des déchets de construction et de démolition</i> 	
Concordance de ces objectifs avec le projet de programme du CQD	
<p>Certaines actions du programme du CQD répondent aux objectifs du Plan :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Requalification des espaces publics pour favoriser l'appartenance et l'entretien de ces espaces, - Préconisation du réemploi des matériaux lors des rénovation de logements <p>De façon générale, il n'y a donc pas d'incompatibilité entre le projet de programme et le PGDR même s'il ne répond pas directement à ces objectifs. Les recommandations proposées dans les tableaux d'analyse (critère « ressources ») du RIE pour les différents projets devront être intégrées aux CSC (par exemple avec l'aide de Bruxelles Environnement ou Bruxelles Propreté pour la rédaction des prescriptions) afin de minimiser l'impact des projets et les faire coller au mieux au PGRD.</p>	

Plan Nature - 2016

Échelle

Région de Bruxelles Capitale

Objectifs pertinents pour le CQD

Le plan régional Nature regroupe 7 objectifs, déclinés en 27 mesures, qui dans l'ensemble sont tous pertinents au regard du CQD :

- *Améliorer l'accès des Bruxellois à la nature : que chacun dispose d'un espace vert de qualité près de chez lui, y compris au centre-ville.*
- *Consolider le maillage vert régional : des espaces verts connectés entre eux pour que les espèces et la biodiversité puissent évoluer en ville.*
- *Intégrer les enjeux nature dans les plans et projets : penser à la nature dans toute décision, y compris en dehors des zones protégées.*
- *Étendre et renforcer la gestion écologique des espaces verts : mieux gérer les espaces publics et veiller à une approche cohérente des nombreux gestionnaires.*
- *Concilier accueil de la vie sauvage et développement urbain : protection et restauration des habitats naturels et des espèces ; diminution des nuisances par les espèces problématiques (renards...).*
- *Sensibiliser et mobiliser les Bruxellois en faveur de la biodiversité : développer, en bonne entente avec les acteurs de terrains, une stratégie globale de communication qui identifiera les messages clés à porter ainsi que les publics à cibler en priorité. L'objectif vise également à favoriser le respect des espaces verts publics et de leurs équipements.*
- *Améliorer la gouvernance en matière de nature : créer des ponts et renforcer les « partenariats nature » entre les acteurs publics et privés concernés par le développement et l'aménagement de la Région, en particulier des espaces verts et de l'espace public.*

Concordance de ces objectifs avec le projet de programme du CQD

Dans sa globalité, le projet de programme du CQD est cohérent avec les objectifs du Plan Nature et on ne relève pas d'incompatibilités. Il concorde particulièrement en matière de :

- Actions de végétalisation et débitumisation de l'espace public et des lieux d'équipements (parc public dans la cour de la pôle polyvalent,...)
- Requalification des espaces publics en espaces verts
- Requalification et amélioration de l'accès au parc de la Fonderie pour les habitants
- Développement de la biodiversité (au travers du réaménagement de la place des Etangs Noirs,...)

On peut également envisager que les projets développés grâce à l'appel à projet « un quartier durable » contribuent - selon le programme choisi - à la sensibilisation à la biodiversité et au développement de la nature.

Il est à noter que les différentes fiches visant la végétalisation des espaces ne mentionnent pas de plan de gestion, ce qui risque de mettre à mal les objectifs et la continuité de la qualité des aménagements sur le long terme. Les recommandations reprises dans les tableaux détaillés du RIE sont à intégrer lors de la réalisation des projets.

Plan de Gestion de l'Eau (PGE2) - 2016-2021	
Échelle	Région de Bruxelles Capitale
Objectifs pertinents pour le CQD	
<p>Le plan eau est composé de 7 axes. La liste suivante reprend les axes pertinents au regard du CQD et de son périmètre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Axe 2 : Gérer quantitativement les eaux de surface et les eaux souterraines :</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Objectif stratégique 2.1 : restaurer le réseau hydrographique pour lui permettre de jouer son rôle de support aux écosystème et d'exutoire local des eaux claires.</i> - <i>Axe 4 : Promouvoir une utilisation durable de l'eau :</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Objectif stratégique 4.2 : promouvoir une utilisation rationnelle et durable de l'eau : via des opérations pour sensibiliser à la consommation d'eau du robinet pour les besoins en eau potable, à adopter des comportements plus économes en eau, mais aussi à utiliser des équipements moins consommateurs.</i> - <i>Axe 5 : Prévenir et gérer les risques d'inondation</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Objectif opérationnel 5.1.1 : garantir et renforcer le rôle du réseau hydrographique en tant qu'exutoire des eaux claires et de tamponnage des crues</i> • <i>Objectif opérationnel 5.1.5 : réguler le débit des réseaux (maillage gris et maillage bleu) de façon optimale dans un objectif de protection contre les inondations</i> • <i>Objectif opérationnel 5.1.7 : limiter l'imperméabilisation et réduire son impact en matière d'inondation par la mise en place de mesures limitatrices et/ou compensatoires à l'imperméabilisation (infiltration, évapotranspiration et retenues d'eau dispersées)</i> - <i>Axe 6 : Réintégrer l'eau dans le cadre de vie</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Objectif stratégique 6.1 : préserver, développer et mettre en valeur de patrimoine lié à l'eau</i> • <i>Objectif stratégique 6.2 : assurer un environnement de qualité par la présence de l'eau</i> 	
Concordance de ces objectifs avec le projet de programme du CQD	
<p>Le projet de programme rejoint les objectifs du Plan dans le l'opération sur la place des Etangs Noirs. En effet, le réaménagement a pour objectif spécifique d'apporter une gestion intégrée des eaux à la fois une intégration visible de l'eau mais aussi en matière de sensibilisation. La localisation de la place (et d'une partie du périmètre du CQD) en zone d'aléa d'inondation élevé, justifie pleinement cette mesure.</p> <p>Les objectifs du programme sont ainsi en accord avec ceux du PGE.</p>	

Plan Energie-Climat (PNEC) bruxellois - 2019	
Échelle	Région de Bruxelles Capitale
Objectifs pertinents pour le CQD	
<p>Ce Plan constitue la contribution de la Région bruxelloise au Plan National Energie Climat conformément au Règlement Gouvernance de l'Union de l'énergie. Le PNEC bruxellois se concentre principalement sur trois axes relevant des compétences régionales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>L'action pour le climat. Afin d'agir pour un avenir 'décarboné', cette dimension englobe la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la poursuite du développement des énergies renouvelables.</i> - <i>L'efficacité énergétique. Il s'agit d'abord d'économiser de l'énergie partout où c'est possible et de recourir tant que faire se peut aux processus de production d'énergie les plus efficaces.</i> - <i>L'innovation. Par définition, la transition nécessite des mesures stimulant l'innovation qui permettra à la ville de développer une réponse appropriée aux défis climatique et énergétique.</i> 	
Concordance de ces objectifs avec le projet de programme du CQD	
<p>Le programme du CQD est conforme avec les objectifs du PNEC bruxellois. On notera plus spécifiquement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les opérations de rénovation de logement et d'acquisition de logements inoccupés/en mauvais état contribuent à intensifier la rénovation des logements et du bâti selon les critères de développement durable contribue à la rénovation des bâtiments existants tel que visé par le PNEC ; - En matière de transport, la volonté d'apaiser les espaces publics pour valoriser les modes doux peut contribuer (selon le projet retenu) à réduire le besoin en mobilité émettrice de gaz à effet de serre et énergivore visé par le PNEC en lignée avec le plan Good Move. <p>De plus, les appels à projet « un quartier durable » pourraient – selon les projets retenus – contribuer à remplir les objectifs du Plan en matière d'économie d'énergie et d'action en faveur du climat.</p>	

Stratégie Good Food - 2015	
Échelle	Région de Bruxelles Capitale
Objectifs pertinents pour le CQD	
<p>L'objectif de la stratégie Good Food est d'organiser la transition vers une production et consommation alimentaire durable en région Bruxelles Capitale. Pour y arriver, il s'agit d'une part de mieux produire en favorisant une alimentation locale et respectueuse de l'environnement, et de promouvoir le « bien manger » d'autre part.</p> <p>Ces grands enjeux sont regroupés dans les quatre objectifs prioritaires suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Développer la production alimentaire locale dans le respect de l'environnement et en encourageant l'innovation</i> - <i>Sensibiliser et impliquer les citoyens dès le plus jeune âge</i> - <i>Réduire le gaspillage alimentaire</i> - <i>Développer les actions en tenant compte des spécificités sociales et multiculturelles de notre capitale</i> <p>Pour répondre à ces objectifs, sept axes ont été définis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>augmenter la production alimentaire locale et durable</i> - <i>accompagner la relocalisation et la transition d'une offre durable pour tous,</i> - <i>accompagner la transition de la demande pour tous,</i> - <i>développer une culture alimentaire « Good Food » durable et désirable,</i> - <i>réduire le gaspillage alimentaire,</i> - <i>penser et favoriser les systèmes alimentaires de demain,</i> - <i>assurer la gouvernance de la mise en œuvre de la stratégie.</i> 	
Concordance de ces objectifs avec le projet de programme du CQD	
<p>Le programme du CQD entend contribuer aux objectifs de la stratégie Good Food au travers de la création de potagers dans le parc de la Fonderie. De plus, les appels à projet « un quartier durable » pourraient – selon les projets retenus – contribuer à remplir les objectifs du Plan en matière de sensibilisation ou d'actions pour l'alimentation durable.</p>	

Le Programme Régional en Economie Circulaire (PREC) - 2016	
Échelle	Région de Bruxelles Capitale
Objectifs pertinents pour le CQD	
<p>Le Programme Régional d'Économie Circulaire vise 3 objectifs généraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Transformer les objectifs environnementaux en opportunités économiques</i> - <i>Ancrer l'économie à Bruxelles afin de produire localement quand c'est possible, réduire les déplacements, optimiser l'utilisation du territoire et créer de la valeur ajoutée pour les Bruxellois</i> - <i>Contribuer à créer de l'emploi</i> <p>Ce programme se décline en 111 propositions d'actions. Dans certains de ses projets, le programme du CQD pourra être pensé de manière à être conforme avec les principes de l'économie circulaire, à savoir : Un système économique d'échange et de production qui, « à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien être des individus ».</p> <p>L'économie circulaire vise également à diminuer drastiquement le gaspillage des ressources à la source tout en assurant la réduction des impacts environnementaux et l'augmentation du bien-être. Dans toute la mesure du possible, elle se développe à l'échelle locale en créant des chaînes de valeur peu délocalisables.</p>	
Concordance de ces objectifs avec le projet de programme du CQD	
<p>On ne relève pas d'incompatibilités entre les deux plans, toutefois le projet de programme ne contribue que peu aux objectifs du PREC :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le réemploi de matériaux de construction est conseillé lors des rénovations de logements mais aucune mesure n'est prise dans le programme pour favoriser spécifiquement l'économie circulaire). - l'emploi local est valorisé grâce au projet de IRS Commerce. <p>Les appels à projet « un quartier durable » offrent toutefois une opportunité de traiter cette thématique dans le CQD. De plus, la Commune a décidé d'intégrer, dans tous les cahiers des charges pour les missions d'études (construction, rénovation, espaces publics...), un volet concernant l'économie circulaire (le réemploi des matériaux, la transformation des nouvelles construction, leur démontage et/ou leur adaptabilité dans le futur) : les projets du CQD seront donc concernés par ce volet.</p>	

Plan Régional de mobilité « Good Move » – 2019

Échelle

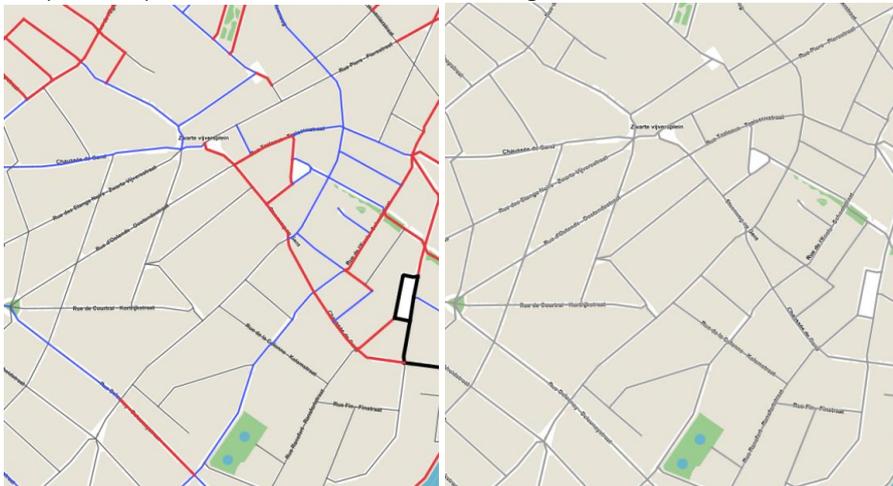
Région de Bruxelles Capitale

Objectifs pertinents pour le CQD

Le plan régional de Mobilité « Good Move » propose un plan d'action divisé en 6 « focus » dont un concerne directement le CQD :

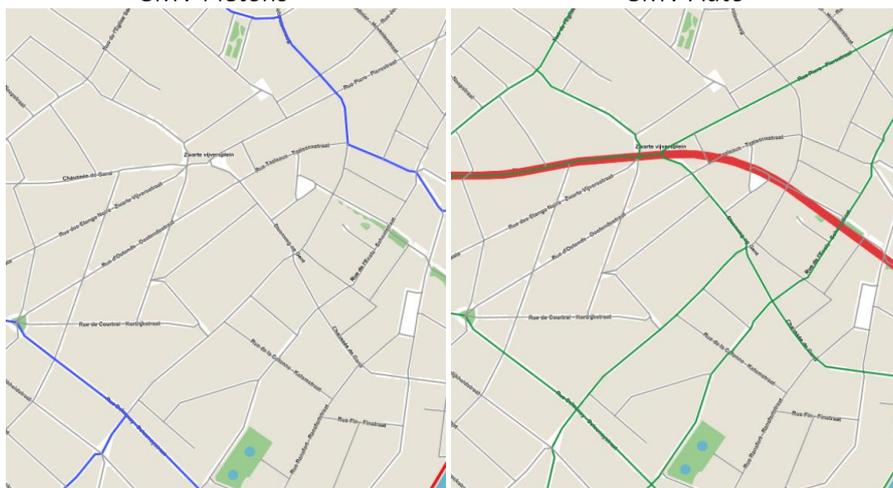
- *GOOD NEIGHBOURHOOD* regroupe les actions qui concernent l'organisation de la mobilité dans les quartiers. L'ambition est de créer les conditions pour en faire des quartiers réellement apaisés et y augmenter sensiblement la qualité de vie, la qualité de l'espace public et y privilégier les fonctions de séjour, l'accessibilité universelle, la sécurité routière, la qualité de l'air et la santé. Il s'agit de développer de grandes zones apaisées, d'un diamètre de 1 à 2,5 km. La circulation automobile y est possible pour les accès locaux, le trafic de transit y est par contre fortement découragé et les vitesses systématiquement réduites au travers de l'instauration d'une limitation à 30 km/h, lisible et compréhensible par les usagers et renforcée par des aménagements concrets (effets de porte, rétrécissements locaux, signalisation, etc.)

En outre, dans son focus « *GOOD NETWORK* », le plan propose une spécialisation multimodale des voiries (SMV) qui attribue une importance spécifique à chaque voirie bruxelloise en fonction des modes de transport. Le périmètre du CQD est bien sûr également concerné :



SMV Piétons

SMV Auto



SMV Vélo

SMV TC

Il en ressort que du point de vue automobile, l'ensemble du périmètre est visé par un apaisement des conditions de circulation au profit des modes actifs et des transports publics. Une grande partie des voiries du périmètre (à l'est) ont une importance dans le réseau piéton (niveau confort ou plus).

Concordance de ces objectifs avec le projet de programme du CQD

Dans sa philosophie, le projet d'apaisement des espaces publics en faveur des modes doux (axe doux, réaménagement de la place des Etangs Noirs, chaîne de placettes, ...) répond directement aux objectifs du focus *Good Neighbourhood* du plan Good Move. Par définition, on ne note ainsi pas d'incompatibilités entre ces deux plans.

Notons toutefois que les choix concrets en matière de mobilité ne sont pas tranchés dans le cadre du CQD puisque l'étude du CLM sur la maille de Molenbeek-Historique prévue en 2021, qui englobe le périmètre, fixera les principes en matière de mobilité. Le CLM sera une manière de contribuer aux objectifs du CQD en matière d'espaces publics, en lui succédant.

En ce qui concerne la SMV, les projets y correspondent en partie mais ne sont pas toujours cohérents avec (exemple de la rue de la Carpe ciblée dans le projet de chaîne de placettes n'est pas un axe structurant pour les piétons au sens de la SMV. A l'inverse la chaussée de Gand et les abords de la place Voltaire – piétons PLUS – ne sont pas identifiés dans le programme). Les décisions du CQD ont été prises en accord avec la population, ce qui explique de nombreux choix. La concentration du travail sur les espaces publics dans le côté Ouest du périmètre se justifie par le fort manque d'espaces verts dans cette partie du quartier, contrairement à la partie Est (mise en avant dans le plan Good Move) qui présente déjà des espaces verts.

Plan régional de politique du Stationnement (PRPS) - 2013

Échelle

Région de Bruxelles Capitale

Objectifs pertinents pour le CQD

Un des objectifs du PRPS rentre en convergence avec ceux du CQD :

- *Rééquilibrer l'utilisation de la voirie publique en renforçant les fonctions autres que le stationnement.*

Le PRPS définit également la répartition de l'offre en stationnement entre les différents utilisateurs de la façon suivante :

- *Stationnement des habitants : satisfaire la demande dans la mesure des possibilités, tout en encourageant la réduction de la dépendance automobile et en favorisant les mobilités alternatives (transports collectifs, vélo, autopartage...). L'objectif n'est pas d'empêcher les habitants de posséder une voiture, mais de les inciter à moins l'utiliser. Lorsqu'un manque de places pour les habitants est mis en évidence par un diagnostic précis, il est nécessaire d'examiner toutes les solutions possibles pour augmenter l'offre en utilisant d'éventuelles réserves dans les parkings existants, voire en autorisant la construction de parkings pour les habitants. En tout état de cause, le nombre de voitures acceptées en voirie tendra vers les objectifs d'IRIS 2 afin que la voie publique puisse aussi répondre aux autres usages légitimes. En contrepartie, il sera nécessaire d'étudier les possibilités à accorder aux riverains dans les parkings publics. Des mesures particulières devront être proposées dans les PACS (voir Chapitre 4) à cette fin. Une démarche volontariste devra accompagner le réaménagement des voiries pour atteindre ces objectifs et de cette manière augmenter la convivialité et la qualité des espaces publics.*
- *Stationnement des visiteurs et des clients : renforcer l'accessibilité des centres urbains, élément de leur vitalité dans un contexte de concurrence avec des commerces périphériques, plus accessibles par l'automobile. Cette amélioration de l'offre s'opère grâce à une simplification de la réglementation pour la rendre plus lisible et compréhensible, à une tarification privilégiant la rotation du stationnement dans les zones commerçantes et à un renforcement des contrôles afin d'augmenter les taux de rotation et rendre les places ainsi mises à disposition à ceux que l'on veut privilégier.*
- *Stationnement des professionnels mobiles : maîtriser le stationnement sur voirie pour conserver un taux de vacance suffisant, faire en sorte d'offrir des possibilités de stationnement aux professionnels mobiles.*
- *Stationnement des autres usagers spécifiques : développer le stationnement vélos; faciliter le déplacement des personnes handicapées; encourager les voitures partagées et les taxis, qui diminuent la demande de stationnement; organiser l'accueil des poids-lourds et des autocars à des emplacements qui conviennent à la collectivité comme aux intéressés, organiser les aires de livraisons.*

Concordance de ces objectifs avec le projet de programme du CQD

Dans sa philosophie, le CQD ne comporte pas d'incompatibilité avec le PRPS, et va même dans son sens (rééquilibrage de l'espace public au profit d'autres usages que le stationnement).

Le CQD prévoyant des suppressions ponctuelles de stationnement en voirie en ligne avec les projets proposés mais également la requalification de tronçons de voirie impliquant une plus forte diminution des emplacements en voirie, il y aura lieu de réellement étudier la possibilité d'utiliser les parkings hors voirie pour accueillir les véhicules des riverains, comme le préconise le PRPS. Un parking sous-terrain est par ailleurs prévu dans le projet de pôle Polyvalente (MCCS) en synergie avec le CRU 6 afin de compenser une perte de places de parking équivalente, remplacées par le nouveau espace vert sur la place des Etangs Noirs.

Conclusion

De manière générale, on notera que le CQD s'inscrit dans les différents objectifs et mesures des plans/programmes étudiés, tels que le PRDD, le PRAS, le PNEC, le plan Good Move, le Plan Nature et le PRPS.

Le CQD pourrait aller plus loin en ce qui concerne les thèmes de **l'économie circulaire** (si c'est le cas en matière d'emploi, ce ne l'est pas en matière d'usage et de traitement des ressources) **et de l'énergie** (impacts positifs attendus indirectement mais il ne s'agit pas d'un but en soi du programme ni du projet).

On relève également que le programme ne prévoit pas de création de nouvelle crèche et n'a qu'un projet relativement limité concernant les structure d'accueil de la petite enfance (création d'une salle de psychomotricité augmentant légèrement les surfaces destinées à la petite enfance mais sans augmentation des places d'accueil).

De plus, à part le projet Tazieaux (5 à 7 nouveaux logements), le programme ne prévoit que peu de création de nouveaux logements. La plupart des opérations de logements sont en réserve. Néanmoins, il permettra d'augmenter le nombre de logements abordables via des outils de reconversion de logements (location AIS et Projet pilote CLTB) et le rachat/revente d'immeubles abandonnés.

Enfin, quelques **recommandations** peuvent déjà être rédigées à ce stade :

- Attention générale à porter à l'utilisation des ressources (lors des rénovations, des projets d'espace public...);
- Mise en place de plans de gestion des espaces verts pour le réaménagement du parc de la Fonderie et de la place des Etangs Noirs, afin de ne pas voir les projets de végétalisation perdre de leur intérêt pour la biodiversité avec le temps ;
- Réaliser une étude sur la gestion de l'eau en lien avec le projet de réaménagement de la place des Etangs Noirs afin de pouvoir en tenir compte dans les projets d'espaces publics du CQD ;
- Bien faire correspondre l'étude de la maille Molenbeek-historique à venir avec les propositions du CQD, pour les faire valider et en étudier les possibilités concrètes.

Ces recommandations sont reprises dans les fiches de projets du programme.

DOCUMENT 7 : ANALYSE DES INCIDENCES GLOBALES DU PROGRAMME DU CQD

D'une manière générale on observe que les grands enjeux du diagnostic (espace public comme pilier pour les interventions du CQD, réparation du tissu urbain, réponse aux problématiques socio-économiques, aux besoins de la jeunesse et l'inscription du quartier dans le maillage vert et bleu) ont été pris en compte et sont rencontrés par le projet de programme. Les incidences de celui-ci sont positives dans son ensemble et assez locales.

Les pages suivantes reprennent la synthèse de l'analyse des incidences du projet de programme, sous forme de tableau et de texte : pour chaque critère, les incidences prévisibles de l'ensemble du programme sont synthétisées, et les principales **recommandations et les considérations à prendre en compte lors de la phase opérationnelle du CQD** sont rappelées.

Population et logement

critères	Bilan de référence	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6	3.1	3.2	3.3	3.4	4.1	4.2	4.3	4.4	4.5	4.6	4.7	4.8	CCL des incidences
Adéquation offre / demande en logements		0	0	+	+	+	+	0	0	0	0	0	0	0	+	+	0	0	0	
Degré de soutenabilité de la densification		+	+	-	-	-	+	0	0	+	+	0	0	0	+	+	0	0	0	
Cohésion sociale		+	+		+	0	0	+	+	+	+	+	+	+	0	0	+	+	+	
Salubrité / biens à l'abandon		+	0	+	+	+	+	+	0	0	0	0	0	0	+	+	0	0	0	

Adéquation offre / demande

4 projets visent au développement de logements, pour la création/rénovation d'une grosse quinzaine de logements. Le programme propose différents types de projets (construction de logements, CLTB, rénovation pour location en AIS) et permettra donc a priori à un public varié d'y trouver logement.

Les recommandations suivantes peuvent être émises :

- En fonction des réalités des bâtiments existants (rénovation), préconiser le développement de logements adaptés ou adaptables aux PMR ;
- Le type de logement (locatif / acquisitif) devrait compléter l'offre disponible dans le quartier.

Degré de soutenabilité de la densification

Le programme vise de manière générale à l'amélioration de la soutenabilité de la densification, en ce que les projets concernés développeront des équipements de proximité, préconisent la rénovation, développent des espaces verts (création + agrandissement) et de la végétalisation des espaces publics... Trois projets proposent une nouvelle construction sur une parcelle vide soit le développement de nouveaux bâtiments de plus grandes ampleur que ceux actuellement sur les parcelles, allant à l'encontre de ce critère.

Cohésion sociale

Tant les projets de logements que ceux d'équipements et les appels à projet visent au renforcement de la cohésion sociale, entre autres grâce à la prise en compte de la diversité des publics : développement d'espaces à destination de tous les citoyens, mise à disposition de budgets pour les associations locales, entre autres actives sur la cohésion sociale, développement d'équipements pour les jeunes dans l'espace public, intégration de la question du genre dans l'espace public...

Salubrité / biens à l'abandon

Les projets de logements, d'équipements et d'espaces publics concernent la rénovation/reconstruction de bâtiments vétustes, ce qui impacte positivement la salubrité des biens du quartier ainsi que la qualité générale du tissu urbain.

Emploi

Les projets du pôle polyvalent, de la maison du bien-être, de la braderie 2.0 ainsi que les budgets socio-économiques et appels à projets devraient permettre à des associations, artistes et acteurs culturels locaux de pérenniser leurs actions et générer de l'activité professionnelle, ce qui aura un impact très positif dans le contexte actuel.

Les projets de formation et d'aide à l'apprentissage et d'accompagnement de la scolarité ainsi que le projet d'insertion socio-professionnelle permettront également d'améliorer l'employabilité des habitants du quartier qui en bénéficieront.

Les recommandations sont de favoriser les recrutements locaux en essayant spécifiquement de toucher les personnes au chômage de longue durée ou les jeunes "hors circuit" : priorité donnée, dans les nouveaux locaux créés, aux associations locales employant/formant des publics locaux, réalisation des travaux de rénovation et de végétalisation par une entreprise de réinsertion socio-professionnelle ou de formation (exemple de JST dans le CQD Stephenson)...

Mixité des fonctions

Ce critère est globalement peu impacté par le CQD actuellement. La création d'une cellule horeca et le projet d'ISP commerciale permettront de développer des fonctions autres que le logement et l'équipement.

Espaces verts

Plusieurs projets relatifs à des espaces verts sont prévus dans le programme : de nouveaux petits parcs de quartier à la place des Etangs Noirs, en intérieur d'îlot au pôle polyvalent, comme jardin et placette à la maison du bien-être et le plus large projet de réaménagement du parc de la Fonderie, qui permettra d'agrandir cet espace vert et de l'intégrer au quartier plus harmonieusement qu'actuellement.

En outre, les projets d'apaisement des espaces publics (placettes et chaussée de Merchtem) permettront le développement d'espaces publics végétalisés (formant continuité verte entre le Sippelberg au parc de la porte de Ninove), ce qui aura un impact fortement positif dans ce quartier en carence d'espaces verts.

Les recommandations pour ce critère sont :

- Maximiser la superficie d'espaces plantés dans l'espace public ;
- Augmenter la ludicité des espaces publics par de petits éléments ponctuels (hors modules de jeux), entre autres autour des écoles et équipements sur la rue Merchtem/Quatre-vents.

Alimentation durable

Ce critère souvent oublié n'est pas concrètement représenté dans le CQD mais représente un potentiel pour de nombreux projets du CQD. La principale recommandation est donc d'intégrer la thématique aux réflexions dans les projets incluant de la végétation, et de trouver des porteurs de projets qui pourraient assurer la gestion d'espaces ou végétaux de production au sein du quartier (parcs, placettes, voirie...).

Bien-être

La grande majorité des projets auront un impact positif sur ce critère, puisqu'un des enjeux principaux repose sur le fait de travailler sur la matérialité de l'espace public afin d'en améliorer la qualité pour tous les publics qui le fréquentent. Ainsi, la plupart des projets du CQD permettront de développer une dynamique positive en termes de bien-être et de sécurité dans le quartier.

Seul le projet de logements et IBO rue Tazieaux va à l'encontre de cela en bâtissant un espace utilisé comme jardin collectif de quartier.

Les recommandations suivantes peuvent être formulées :

- Prévoir, dans la mesure du possible, des espaces extérieurs aux logements développés ;
- Choisir les équipements ludiques à développer de manière cohérente avec les autres éléments ludiques du quartier afin d'offrir un panel d'équipement pour tous les âges et tous les genres et répondre au mieux à la carence.

Création de repère symbolique / paysage urbain

Les projets de rénovation et extension du parc de la Fonderie et du réaménagement de la place des étangs noirs permettent la mise en valeur de ces éléments importants constituant en partie le paysage urbain spécifique du quartier. Le travail sur la chaussée de Merchtem et sur les petits parcs vont également impacter positivement le paysage urbain du quartier, de par la végétalisation et l'apaisement développé, l'amélioration des vues depuis les logements sur l'espace public (arbres, rues végétales, végétalisation des toitures), ainsi que les améliorations en termes de mobilier urbain auront également un impact positif sur le paysage urbain local.

La principale recommandation est de réaliser les projets d'espaces publics en cohérence les uns avec les autres, afin de développer l'identité du quartier (placettes, rue Quatre-Vents/Merchtem, parc de la Fonderie/rue de l'Eléphant, place des Etangs Noirs).

Equipements

Accueil de l'enfance

Les projets ayant un impact sur ce critère sont d'abord le développement d'une garderie post-scolaire dans le pôle polyvalent. Le projet socio-économique d'accompagnement scolaire aura logiquement également un impact positif sur les plus grands. Ensuite le développement d'une salle de psychomotricité et l'IBO du projet de la rue Tazieaux.

Autres équipements (santé / social / culturel / loisir)

Plusieurs autres équipements voient le jour grâce au CQD : pôle polyvalent et maison du bien-être. Ainsi, plusieurs associations dans le quartier auront la possibilité de pérenniser leurs activités grâce aux différents projets proposés.

Le projet d'axe doux sur Merchtem et les abords du parc de la Fonderie auront un impact positif sur les accès et la sécurité aux abords des différents équipements existants et à venir.

Concernant les loisirs, plusieurs équipements de ludicité sont prévus dans divers projets, ce qui devrait améliorer la réponse à la demande dans ce quartier très jeune. Il est important d'intégrer ces éléments ludiques dans le quartier de manière cohérente, en tenant notamment compte du maillage jeux de la région.

critères	Bilan de référence	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6	3.1	3.2	3.3	3.4	4.1	4.2	4.3	4.4	4.5	4.6	4.7	4.8	CCL des incidences
Accueil de l'enfance		+	0	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	+	0	0	0	0	0	
Autres équipements (santé / social /		+	+	0	0	0	0	0	+	+	0	0	0	0	0	0	?	?	0	

Environnement

critères	Bilan de référence	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6	3.1	3.2	3.3	3.4	4.1	4.2	4.3	4.4	4.5	4.6	4.7	4.8	CCL des incidences
Cycle de l'eau		+	+	-	-	-	0	?	?	?	+	0	0	0	0	0	0	0	0	
Changements climatiques		+	+	-	0	0	0	?	+	+	+	0	0	0	0	0	0	?	+	
Faune et flore		?	?	0	0	0	0	?	+	+	+	0	0	0	0	0	0	?	0	
Maillage vert et bleu		0	+	-	0	0	0	+	+	+	+	0	0	0	0	0	0	0	0	
Sols, sous-sols		+	+	-	0	0	0	?	+	+	+	0	0	0	0	0	0	0	0	
Pollution de l'air		0	0	0	0	0	0	0	?	0	+	0	0	0	0	0	0	0	0	
Confort acoustique et vibratoire		-	-	0	+	0	0	+	+	+	+	0	0	0	0	0	0	0	0	
Energie		?	0	0	0	0	+	0	0	0	0	0	0	0	+	+	0	0	0	
Ressources		-	-	-	-	-	-	-	?	-	-	0	0	0	-	-	0	?	0	

Cycle de l'eau

Plusieurs projets visent à la désimperméabilisation du sol, qui aura a priori un impact positif sur le cycle de l'eau. Le seul projet qui construit un bâtiment sur une friche est le projet de logements Tazieaux. Les projets relatifs aux espaces publics dans le CQD pourraient avoir un impact sur le cycle de l'eau, mais relativement peu de cadre est donné dans le programme afin d'assurer la prise en compte de cette thématique. La recommandation principale est dès lors que tous les projets intègrent des réflexions en matière de gestion des eaux pluviales.

L'augmentation des activités et des logements fera augmenter les consommations d'eau de ville et les rejets d'eaux grises, mais de manière négligeable par rapport à l'ensemble du quartier.

Les projets de végétalisation et de plantation d'arbres auront un impact positif sur ce critère en ce que les plantes développées dans le quartier permettront l'évapotranspiration d'une partie de l'eau de ruissellement, et l'infiltration d'une autre partie dans les fosses de plantation par exemple. Sans permettre de gérer l'entièreté des eaux du quartier, l'impact est quand même à noter et permettra par ailleurs la sensibilisation des citoyens à la thématique.

Pour ce critère, les recommandations sont les suivantes :

- Dans les projets de bâtiments, il s'agira de viser l'exemplarité en matière de gestion de l'eau (stockage et temporisation de l'eau de pluie, réutilisation dans le bâtiment, limitation des consommations, réutilisation de l'eau grise et/ou de sa chaleur...);
- Il serait éventuellement pertinent de mettre à disposition d'une fontaine d'eau potable dans certains parcs ;
- Essayer, autant que possible, d'utiliser des eaux de pluie stockées pour l'entretien des espaces verts et des nouvelles plantations.

Changement climatique et résilience

De manière globale, la plantation d'arbres et les végétalisations dans les projets spécifiquement dédiés ou dans les différents aménagements auront des impacts positifs sur ce critère.

La recommandation suivante peut être formulée : favoriser les arbres, haies et arbustes dans les aménagements et les plantations.

Faune et flore

Les nombreux projets visant la désimperméabilisation et la végétalisation auront un impact positif sur ce critère.

Les recommandations suivantes ont été formulées :

- Maximiser la désimperméabilisation du sol et la coupler avec la gestion de l'eau de ruissellement ;
- Maximiser le CBS des projets, voire mieux, leur écopotential ;
- Préférer les plantes indigènes ;
- Pour les bâtiments, développer des toitures vertes intensives non accessible au public, comme vrai refuge dans ce quartier dense, et les mettre en lien avec des façades végétalisées dans la mesure du possible ;
- Pour les projets de végétalisation de l'espace public, assurer l'usage de plantes indigènes ainsi que d'espèce résistantes aux conditions locales intenses ;

- Prévoir des plans de gestion cohérents avec les végétalisations proposées pour assurer la pérennisation des aménagements et de leur intérêt pour la biodiversité ;
- Planter une variété d'espèces (évite la transmission des maladies, évite qu'ils soient tous touchés par des conditions climatiques particulières, augmente la biodiversité...);
- Installer des abris/habitats spécifiques à la faune locale.

Maillages vert et bleu

Les projets relatifs à la végétalisation des espaces publics auront un impact positif en termes de maillage, permettant, s'ils sont pensés de manière cohérente, à améliorer les connexions vertes au sein du quartier et en lien avec les éléments extérieurs à celui-ci.

Les recommandations liées à ce critère sont de :

- Englober les différents projets de végétalisation dans une étude générale afin d'en assurer la cohérence et de maximiser l'impact positif ;
- Développer des éléments de maillage pluie au sein des espaces publics du quartier.

Sols/sous-sols

Les projets immobiliers ont majoritairement comme impact la désimperméabilisation des sols et leur dépollution. Même si cela ne concerne pas toujours de grandes surfaces en un seul tenant, cela aura un impact positif dans ce quartier presque entièrement imperméable.

La création des logements Tazieaux va à l'encontre de cela.

Les recommandations suivantes concernent ce critère :

- L'augmentation de la qualité biologique, chimique et physique du sol de manière générale dans tous les projets (aération, décompaction, plantation, amendement...);
- Viser une désimperméabilisation maximale.

Pollution de l'air

Le critère étant un enjeu global au niveau de la Région, les projets portés par le CQD ne suffiront pas à réellement impacter le quartier, mais vont dans la bonne direction : apaisement des rues et favorisation des modes de transports doux, rénovation des logements donc diminution des consommations énergétiques et des émissions liées, développement de végétaux, sont autant d'éléments qui jouent, même de manière minime, en faveur d'une meilleure qualité de l'air.

Notons cependant que la création de logements ou d'activités sur des terrains actuellement vides augmentera nécessairement les consommations diverses et les rejets afférents : la pollution de l'air augmentera donc nécessairement, même si, au vu du faible nombre de nouvelles activités créées, elle devrait rester minime.

Les recommandations suivantes concernent ce critère :

- Optimiser l'isolation thermique des nouveaux bâtiments et des bâtiments rénovés pour en diminuer les besoins de chauffage ;
- Favoriser des installations de chauffage performantes, de dernières générations ;
- Développer, dans les différents bâtiments développés, des solutions de parkings pour vélos, vélo cargos et nouveaux modes de transports alternatifs à l'automobile individuelle.

Confort acoustique et vibratoire

Par rapport à ce critère, le principal projet ayant un impact est celui lié à l'apaisement des voiries, qui impliquera une diminution du bruit généré par les véhicules motorisés dans le quartier. Le développement du réseau de rues locales devra faire l'objet d'une étude de mobilité (par exemple l'étude CLM pour la maille Molenbeek-historique) pour éviter les reports de trafics problématiques dans le reste du réseau viaire.

Le développement d'activités dans le quartier, dans l'espace public, dans les espaces verts et dans les nouveaux locaux mis à disposition, pourrait avoir un impact négatif en termes de bruit. Les activités devraient dès lors respecter une charte et la signalétique devra permettre de sensibiliser les participants à ce critère. Le cas échéant, il faudrait prévoir une isolation acoustique intérieure suffisante, limitant les nuisances pour le voisinage. Concernant les parcs développés en intérieur d'îlot, la limitation de leur accès hors des heures des activités pourrait régler cet éventuel problème.

Une recommandation peut être faite dans le cadre de la réfection des voiries de façade à façade : choisir des matériaux non réverbérant et limitant la génération de bruit au passage des voitures.

Energie

Le fait de rénover des bâtiments aura un impact positif en termes de consommation d'énergie, mais les opérations de démolition/reconstruction, énergivores, sont nombreuses.

Comme pour le critère de la pollution de l'air : créer de nouveaux logements et activités sur des terrains actuellement non occupés augmentera nécessairement les dépenses énergétiques. Cette augmentation devrait rester limitée au vu du nombre de bâtiments créés par rapport à ce quartier très dense.

Les recommandations suivantes sont émises :

- Par apport aux nouveaux bâtiments ou aux rénovations : le choix des équipements d'éclairage devrait viser de minimiser les consommations électriques (LED, électroménagers efficaces, sonorisation des salles polyvalentes...) ;
- Les projets relatifs aux espaces publics devraient intégrer une réflexion sur l'éclairage et la consommation énergétique liée.

Ressources

De nombreux projets de bâtiments préconisent une démolition/reconstruction et ont donc un impact négatif sur ce critère : quantité importante de matériaux sortant et de matériaux entrant. Les impacts concrets seront à mesurer en fonction des projets concrets.

Les recommandations sont les suivantes :

- Pour les projets de végétalisation : utilisation de terre/amendements de réemploi (terres déblayées, substrat récupéré par ailleurs, compost local...) dans la mesure de la non-pollution des sols ;
- Pour les projets portant sur les espaces publics : l'importance de la gestion durable des matériaux est spécifiée dans les fiches. Elle devra être étudiée et optimisée. Si les espaces sont traités de manière cohérente au niveau des matériaux, il y aura lieu de conserver les matériaux "enlevés" en cas de désimperméabilisation ou de changement de revêtement afin de les

- réutiliser pour l'aménagement d'autres éléments (traversées piétonnes sécurisées par exemple), afin d'éviter l'usage de matériaux neufs si ces matériaux ont par ailleurs été enlevés ;
- Intégrer la réflexion de la gestion des déchets pour permettre le tri des déchets dans les poubelles publiques des espaces réaménagés ;
 - Organiser un repair café, développer un espace d'échange au sein du quartier (livres, objets, meubles, nourriture...), développer un compost dans certains parcs... ;
 - Dans le cas des démolitions : réaliser un inventaire des matériaux de déconstruction qui peuvent être réutilisés, réemployés ou recyclés pendant le projet ou au moins avant le chantier, optimiser la gestion des matériaux sortant en fonction de cet inventaire ;
 - Dans le cas de rénovations/constructions : choix de matériaux réutilisés/recyclés/recyclables/locaux/durables/labellisés pour les aménagements, maximisation de l'assemblage physique plutôt que chimique... ;

Transports en commun

Le diagnostic a démontré que cette thématique n'était pas problématique pour le quartier qui est très bien desservi en transports en commun. Les projets relatifs aux espaces publics intègrent les arrêts de bus présents.

On peut recommander de toujours considérer cette thématique lors de la réalisation concrètes des projets de réfection de voirie pour assurer les vitesses commerciales des bus concernés.

Circulation motorisée

La création de logements dans le quartier pourrait avoir un impact sur le nombre de véhicules à y stationner. Il est à noter que le quartier est extrêmement bien desservi en transports en commun et que le CQD valorise les déplacements en mode doux, ce qui devrait limiter fortement le nombre de voitures supplémentaires liées aux logements.

Les activités développées au sein du quartier et les locaux mis à disposition visent, a priori, un public plutôt local et ne devrait donc pas impacter négativement la circulation de manière démesurée.

Les recommandations formulées sont :

- Réaliser une étude de mobilité en amont des projets d'espaces publics pour évaluer les possibilités de réaménagement concrètes (faisabilité technique et impacts des changements de sens, impact sur la circulation, nécessité de nouveau schéma de circulation,...), en lien avec l'étude pour le CLM "Molenbeek-Historique" qui débutera cette année. Evaluer au regard de cette étude la faisabilité et la pertinence du choix de ces espaces et les propositions relatives aux plans de circulation ;
- Au vu de la bonne desserte, demander une dérogation pour diminuer le nombre d'emplacements de stationnement nécessaires au développement de nouveaux logements.

Vélo

Le projet d'apaisement des espaces publics joue fortement en améliorant le confort et la sécurité de déplacement des vélos dans le quartier.

Les recommandations sont les suivantes :

- Du stationnement vélo spécifique devra être développé aux entrées des écoles et équipements (dont emplacements pour vélos cargo) dans le cadre des réaménagement prévus ;
- Une borne de réparation vélo pourrait être placée dans le quartier ;
- Dans le cadre de la rénovation des logements : en fonction des réalités des bâtiments existants (rénovation), préconiser une entrée et un entreposage confortable des deux-roues.

Piétons/PMR

Le projet d'apaisement des espaces publics joue fortement en améliorant le confort et la sécurité de déplacement des piétons et PMR dans le quartier.

La recommandation principale relative à ce critère est de rendre les nouveaux bâtiments accessibles facilement aux PMR (idem, dans la mesure du possible pour les rénovations).

Alternatives à l'automobilité

Aucun projet ne prévoit, actuellement, d'éléments précis permettant de développer les alternatives à l'automobilité individuelle.

Lors de la réfection des voiries et des places publiques, certains emplacements de stationnement pourraient être supprimés pour y développer des points mobilités.